



Réseau national des militants,

collectifs d'établissements, syndicats et associations

pour l'information et le soutien

aux jeunes scolarisés étrangers sans papiers

***L'été
pourri
de Sarkozy
contre
les jeunes
et les enfants
de sans papiers***

**Une
politique
inhumaine
et
liberticide**

Dossier de presse

(septembre 2005)

**Pour contacter
le Réseau,
suivre ses activités :**

Une adresse postale : c/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris
Une adresse email : educsansfrontieres@free.fr
Un site : www.educationsansfrontieres.org

Les organisations membres du Réseau Education Sans Frontières

(au 1^{er} sept. 2005) :

Mouvement associatif (local et national) :

ADN (Association pour la démocratie - Nice), AITEC (Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs, Groupe contre la criminalisation des familles), AMF (Association des Marocains en France), A.S.A.V. (Association pour l'Accueil des Voyageurs - 92), Association « En-Temps » (service des mineurs étrangers isolés), Association Française Janusz Korczak (AFJK), Association Intercapa Solidarité Etudiants Etrangers, Association Sar-Phirdem, ATTAC-France, CEDETIM, CIMADE (Service œcuménique d'entraide), Cinquième zone, Collectif Cetace (Créteil), Comité de défense des droits des sans-papiers (59), Comité de soutien aux tsiganes du 93 Collectif des sans papiers de Seine Saint-Denis (93), Collectif des sans-papiers des Hauts de Seine (92), Collectif des sans-papiers kabyles de France (CSPK), 3ème Collectif des sans-papiers de Paris, Coordination nationale des sans-papiers, CVSF, DEI (Section française de Défense des Enfants international), DAL (Droit Au Logement), Ecole Emancipée, Emancipation, FASTI, Faut qu'on s'active ! (Boulogne sur mer), FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'Ecole Publique), Femmes de la Terre, GISTI, Journal « A Contre Courant » politique et syndical (Mulhouse), ICEM Pédagogie Freinet, Identité – RROMS, Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme, MRAP, RAJFIRE (Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées), Ras le Front, RCTS (Réseau de travailleurs sociaux pour l'insertion des jeunes étrangers), Réseau Chrétiens Immigrés (RCI), SUB TERRA a.s.b.l.,

Mouvement syndical

CNT, FERC-CGT, FSU, Union Syndicale « Solidaires », MGM (Syndicat de la Médecine Générale) PAS 38 (Pour une Alternative syndicale – Isère), SGEN-CFDT, SUD-Culture, SUD-Education, SUD-PTT, SUD Santé-Sociaux, SEDVP-FSU (Syndicat des Etablissements Départementaux de la Ville de Paris), Syndicat de la Magistrature, UDAS (Union des Alternatives Syndicales) UNL (Union Nationale Lycéens), UNSEN-CGT.

Collectifs RESF d'établissements, de villes ou de régions :

CISéé (Lycée Suger Saint-Denis - 93), CISéé (Lycée Utrillo, Stains - 93), Collectif de défense des sans papiers de Villejuif (94), Collectif de l'EURE de soutien aux mineurs et jeunes majeurs scolarisés sans papiers (27), Collectif des Hauts de Seine – Sud (92), Collectif de Soutien aux Enfants de Sans-Papiers scolarisés (Orléans - 45), Comité de soutien des enfants tchéchènes de l'école Baudelaire - Paris 12°, Collectif Enfants Etrangers Citoyens Solidaires (Nantes - 44), Collectif «jeunes sans papiers» (Réseau Education Sans Frontière de l'Hérault - 34), Collectif lycée J. Vaucanson (les Mureaux 78), Collectif lycée J. Feyder (Epinay – 93), Collectif Resf Angers (49), Collectif Resf Seine Saint-Denis (93), Collectif Unitaire de Défense des Elèves, Etudiants et Enseignants Etrangers (Académie de Créteil), Club UNESCO Terre Bleue (Charenton – 94), Groupe Education Sans Frontières Voltaire (Collège-Lycée Voltaire - Paris 11°), Jean Macé Sans Frontières (Lycée Jean Macé, Vitry - 94), Lycée Jean Jaurès (Châtenay-Malabry - 92), LP Florian (Sceaux - 92), LP Gustave Eiffel (Massy - 91), Réseau Education Sans Frontières Ile et Vilaine (35), Réseau Education Sans Frontières Lyon (69/42), Réseau Education Sans Frontières Moselle (57), Réseau Education Sans Frontières Nord – Pas de Calais, Réseau Education Sans Frontières Rouen (76), Solidarité Migrants Oise (60).

Soutiens :

Alternative Libertaire, LCR, Les Verts, OCML VP - Journal *Partisan*, PCF.

L'été pourri des sans-papiers

Tous les étés sont l'occasion de mauvais coups. Mais l'été 2005 a dépassé ce qu'on pouvait craindre de pire. C'est vrai pour le démantèlement du Code du travail que ce gouvernement en manque de légitimité nous a asséné par ordonnances. C'est aussi vrai en matière d'immigration.

Cet été, ce sont deux décrets écartant de fait les sans-papiers de l'accès à l'aide médicale d'état (AME). C'est la fin du « *principe déclaratif* », les sans-papiers devront désormais faire la preuve de leur identité et fournir des documents attestant de leur présence depuis plus de trois mois. Quoi de plus simple quand on est sans papiers ! Ces restrictions commencent déjà à provoquer de sérieux problèmes de santé publique.

Cet été, c'est l'entrée en action de la Police de l'immigration, chargée de mettre en œuvre l'objectif des 25 000 expulsions annuelles. Cela s'est aussitôt traduit par des *rafles* dans les foyers, dans les quartiers populaires : à Paris, Stalingrad, Ménilmontant, la Goutte d'Or... A Nantes, la police a ciblé un café fréquenté par les Kurdes.

Cet été, ce sont des enfants arrêtés dans les centres de loisirs pour faciliter l'expulsion des parents. Ce sont des enfants enfermés dans les centres de rétention, comme ceux de Mme DIABY, nés tous trois en France et âgés de 2 à 5 ans, libérés après 22 jours de tracasseries et d'angoisse. C'est l'application du décret pris au printemps, cadeau de départ de Raffarin, introduisant le matériel de puériculture (!) dans les centres de rétention : au revoir les enfants ! Ce sont les expertises osseuses sur les mineurs isolés, examen qu'on sait non fiable scientifiquement, pour décréter que le mineur est majeur et l'expulser. Cet été, pour Nourredine, lycéen dont toute la famille réside en France, c'est un mois d'août passé en rétention en guise de vacances scolaires. Pour Guy, contraint d'arrêter le lycée et de travailler pour faire vivre sa compagne et qui est toujours en rétention, c'est un fils de nouveau-né qu'il n'a pu rencontrer qu'au parloir et une décision du juge des libertés rendue contre toute légalité sans que ses profs, parents et amis puissent assister à l'audience.

Cet été, ce sont des expulsions collectives par charters européens, que Sarkozy a fièrement mis au point avec ses collègues du G5, et dont le premier est parti, chargé de déboutés du droit d'asile vers un pays en guerre, l'Afghanistan.

Cet été, c'est l'intimidation de militants antiracistes, comme Nicole MUSSLE, mise en garde-à-vue à Metz pour avoir voulu s'enquérir de la situation d'une mère de famille arrêtée. Au *délit de solidarité*, s'ajoute désormais le *délit d'information* : la journaliste de Radio France Bleue Auxerre, Blurette DUPIN est perquisitionnée à son domicile après avoir réalisé un sujet sur Madame MAKOMBO et ses quatre enfants.

On peut légitimement s'interroger sur le but réel de cette chasse aux sans-papiers et de son coût social et humain. Chacun sait qu'elle sera totalement inefficace à résoudre la question des sans-papiers. Même avec des œillères policières, si le nombre des sans-papiers s'établit officiellement entre 200 000 et 400 000, c'est dix à vingt ans qui seraient nécessaires à raison de 25 000 expulsions annuelles. Sans compter les nouveaux entrants ni le nombre considérable de ceux qui tomberont dans l'irrégularité à cause des lois restrictives, notamment les jeunes parvenus à la majorité. Si l'Espagne vient de régulariser près de 700 000 sans-papiers, qu'est qui empêche le gouvernement d'en régulariser 400 000 ?

C'est que, si la chasse aux sans-papiers est totalement inefficace à résoudre la question, elle est en revanche terriblement efficace pour précariser des familles entières, pour forcer une catégorie de travailleurs à longer les murs et à rester la proie docile de patrons véreux. La vulnérabilité des sans-papiers contribue à la mise en concurrence des salariés, tout comme le Contrat nouvelle embauche. Cette politique est efficace pour étendre, au-delà des sans-papiers, la remise en cause des droits et libertés de tous.

Avec l'ambition présidentielle qui dévore Sarkozy, il y a fort à parier que toutes les ignominies seront bonnes pour atteindre l'objectif des 25 000 expulsions annuelles. Sa crédibilité est à ce prix. Sa réaction, après les incendies qui ont révélé les graves discriminations au logement, est symptomatique. Il a aussitôt fait porter les responsabilités du gouvernement sur les victimes et les sans-papiers, alors que les familles africaines qui résidaient dans l'immeuble rue Vincent Auriol avaient un titre de séjour. Puis il a établi un plan de rafles dans les squats et immeubles vétustes. Des enfants du 19^{ème} arrondissement de Paris n'ont pu faire leur rentrée. La place des Africains victimes des discriminations au logement est à la rue... ou dans l'avion.

Désolés pour le plan de carrière de Sarkozy, ses charters, son karcher, sa démagogie. En cette rentrée, nous restons déterminés à empêcher pied à pied les expulsions des élèves étrangers et de leurs familles, à tenir toute notre place dans la lutte pour la régularisation de tous les sans-papiers. Il en va du respect des Droits de l'Homme, de l'avenir des libertés publiques, de la démocratie.

Liste non exhaustive des cas de jeunes scolarisés et/ ou de familles en danger, signalés à RESF et aidés par le réseau.

Juillet

Moselle	Avellino, 19 ans, élève angolais de BEP, confié à l'ASE, placé en rétention, est libéré le 22 juillet, avec annulation de l'APRF par le tribunal administratif qui estime dans son jugement qu'il a « <i>témoigné de sa volonté de s'insérer socialement et de mener à bien ses études pour s'assurer d'une formation professionnelle</i> ».
Paris	Adel, 18 ans, élève de Bac Pro, placé en rétention est libéré à l'expiration du délai légal faute de laisser passer.
Bourges	Hamza, 18 ans, élève de lycée agricole et son père, algériens, placés en rétention. Soutenus par une forte mobilisation, ils sont libérés pour défaut de procédure.
Beauvais	- Frida, zaïroise 15 ans, échappée d'un réseau de prostitution, confiée à l'ASE, mise en rétention - Mohamed, père de famille algérien résistant à l'intégrisme, 3 enfants ; débouté de sa demande d'asile, il est sous le coup d'un APRF.
Haute Loire	- Karim, marocain, régularisé, avec un titre étudiant suite à une forte mobilisation.
Pontivy	Zura, 18 ans, et Zaza, 14 ans, élèves géorgiennes, Pontivy : la famille qui a fui après l'assassinat du père, reçoit un APRF
Chartres - Bobigny	Ibrahima, 5ans, Mariama-Sari, 4 ans et Cadidiatou, 2ans, enfants de Mme Diaby, guinéenne, en France depuis 11 ans, placés en rétention pendant 22 jours avec leur mère (du 22 juillet au 12 août), suite à un APRF de la préfecture de Chartres. La famille est libérée faute de laissez-passer, et depuis sans domicile, ni ressources et toujours sous la menace de l'APRF.
Moselle	Nicole Mussle, militante MRAP et RESF, interpellée pour avoir accompagné Mme MATONDO, demandeuse d'asile congolaise, mère de 2 enfants (14 et 8 ans) dans ses démarches.
Seine Saint-Denis	- Refus de séjour contre des lycéens en cours de scolarité : El Djouher à Drancy, Denise à Noisy le Grand, Serfiy à Saint-Denis... - Une enseignante accompagnant une de ses élèves en préfecture est refoulée au guichet.
Arras	Famille Tukulayengé, en France depuis 5 ans, 6 enfants dont 3 nés en France : le dernier Eden, 10 mois, prématuré de santé fragile, suit sa mère Solange en rétention à Coquelle. Libérés après mobilisation.



Août

Paris	Nourredine, élève de lycée professionnel, scolarisé depuis l'âge de 14 ans en France, placé en rétention du 3 au 20 août, (comme ce fut déjà le cas en 2004) ; amené à Roissy, il refuse d'embarquer. Jugement le 20/09/05 : risque 3 mois de prison.
Seine Saint-Denis	Pluie de refus de séjour contre des lycéens : Natacha, Senouci, Danielson, Nanouth, Ruth, El Hassan... Guy, 19 ans, camerounais, lycéen (J. Feyder Epinay), père d'un enfant de quelques jours, en rétention au Mesnil Amelot depuis le 19 août, appel rejeté sur la prolongation de la rétention
Paris	Mme Cai, chinoise, mère de 2 enfants scolarisés, en rétention
Colmar	Famille Razafisoana, Moselle, déboutée du droit d'asile : 3 enfants scolarisés : 16, 10 et 7 ans, menacée d'expulsion.
Nantes	Arpine et Manouk, scolarisés en école élémentaire, ont leur père placé en rétention. Toute la famille, d'origine arménienne, risque l'expulsion.
Paris	Jangmi Zheng, Paris, élève chinois de 1 ^{ère} S lycée Victor Duruy, confié à l'ASE, a reçu une IQTF pour octobre
Sens	Naomie, 10 ans et Grace, 12 ans, élèves à Sens, interpellées au centre de loisirs et assignées à résidence à Joigny (à 40 km de leur domicile). Rachel, 15 ans et Jonathan, 14 ans, leurs aînés, se sont enfuis pour échapper à la police Perquisitions de la police chez la journaliste de France Bleue qui a réalisé un reportage, à l'Eglise évangélique de Joigny, un membre de RESF, et chez une vingtaine de citoyens ordinaires suspectés de cacher les enfants
Seine Saint-Denis	Gerson Malebranche, haïtien débouté du droit d'asile, placé en rétention : ses 2 enfants, 16 et 17 ans sont menacés d'expulsion avec lui. Il est libéré avec l'appui d'AMHAITI (Association haïtienne) et de RESF
Metz-Toulouse	Okome Cédela, 21 ans, gabonaise, en France depuis 2 ans et demi, entrant en septembre en classe de Terminale, fiancée à un français, menacée d'expulsion (a reçu son invitation à quitter le territoire) .
Perpignan	Famille Malundi, 2 enfants dont un nourrisson, résidant à Prades ; la menace d'expulsion soulève une forte mobilisation. Mohammed, élève de BEP, en France depuis 2001, son père titulaire d'une carte de résident : placé en rétention le 25 août, EXPULSÉ le 31 août 2005 malgré de très nombreuses protestations auprès de la préfecture.
Orléans	- Kankou, 13 ans, malienne, menacée d'excision en cas de retour au Mali si sa mère est expulsée : recours rejeté. - 2 enfants, (Nellito, 8 ans et Ellsa, 4 ans), 2 enfants, arrêtés au centre de loisirs, menacés d'expulsion au Cabinda avec leur mère Laura M. déboutée de sa demande d'asile : Ils sont placés en rétention le 18 août, leur recours est rejeté, la famille a disparu depuis.
Montargis	Famille angolaise de 5 enfants scolarisés, menacée d'un APRF.



Septembre

Langeac (Haute –Loire)	Famille angolaise avec 5 enfants reçoit son APRF : mobilisation
Paris	2 pères de famille en rétention - M. Liangbo PAN, chinois, en France depuis 1999, 2 enfants 11 et 3 ans scolarisés dans le 20^{ème}, placé en rétention le 2/09. EXPULSÉ ? - M Drissa BAMBA, ivoirien. En France depuis 1998 : 2 enfants, 18 et 4ans
Rouen	Une mère somalienne placée en rétention avec son nourrisson de 1 mois, conduite à Roissy menottée, et faute du document nécessaire pour l'expulsion, ramenée à Rouen toujours menottée, avant d'être libérée.
Lyon	2 enfants albanais du Kosovo (4 et 2 ans) en rétention depuis le 24 août avec leurs parents déboutés du droit d'asile.
Beauvais	- Menace d'expulsion contre jeune angolais de 19 ans, débouté du droit d'asile qui a dû fuir son pays. Arrivé en France quand il était mineur, il n'a pourtant pas été pris en charge par le Conseil Général dans le cadre de l'ASE (Aide Social à l'Enfance). Tout mineur isolé est pourtant, par définition même, un mineur en danger. Il poursuit depuis, dans notre pays, une scolarité exemplaire. - APRF tombé vendredi à l'encontre de Mohamed, algérien qui a refait sa vie en France (pacs avec une française).

Dans le collimateur :

1. les enfants et leurs familles

■ **L'affaire Fanta DIABY**

Tentative d'expulsion d'une jeune guinéenne après 11 ans de séjour en France.

Mise en rétention d'une mère et de ses trois enfants, de 2, 4 et 5 ans.

Un parcours douloureux...

Fanta Diaby est en France depuis 11 ans, elle y a été envoyée par ses parents à 14 ans chez une tante qui l'a fait travailler chez elle sans lui donner aucun droit ni, bien sûr, la scolariser. Dans cette situation d'esclave domestique, à laquelle sont réduites de trop nombreuses adolescentes africaines, elle n'a pas appris à lire ni à écrire, et n'a aucun document lui permettant d'attester de l'ancienneté de son séjour avant 1999.

Elle est ensuite mariée, le mari est lui aussi sans papier, le mariage coutumier a lieu en Guinée alors que les époux sont en France. Entre 2000 et 2004, de Roubaix à Chartres en passant par Limoges, 3 enfants sont nés. En octobre 2004 le couple fait l'objet d'un APRF de la préfecture de Chartres : le mari est expulsé et ne donnera plus de ses nouvelles, emportant la plupart des documents, et laissant sa femme et ses enfants chez un de ses amis, à Chartres. Quand les allocations cessent, l'ami les met à la porte et l'expulsion suit peu après.

...et une volonté de faire vivre ses enfants dignement

Les deux enfants sont scolarisés à l'école maternelle Pierre de Coubertin de Mainvilliers, dont le Directeur souligne les efforts faits par Mme Diaby tout au long de l'année scolaire pour assurer malgré ses difficultés financières et de logement, la scolarisation des enfants. Elle a d'ailleurs inscrit la dernière de 2 ans pour la rentrée de septembre à l'école maternelle.

Ce qui condamne cette famille à la précarité, c'est l'absence d'une régularisation qui devrait pourtant s'imposer au regard de la loi et d'une situation humaine.

Une famille promise à l'expulsion ?

Le 21 juillet, Madame DIABY a été interpellée à son domicile de Mainvilliers (28), et le même jour placée en rétention avec ses trois enfants : Ibrahima, 5 ans, Mariama-Syri, 4 ans et Cadidiatou Coubra, 2 ans au centre de Bobigny (93), en exécution d'un APRF d'octobre 2004 pris par la préfecture de Chartres. Leur détention s'est prolongée jusqu'au 12 août, après 22 jours de réclusion dans des conditions insupportables pour des enfants.

Une mobilisation épatante des citoyens et des médias

Le 26 juillet, RESF informé par la CIMADE, envoie un premier communiqué à la presse et lance un appel aux militants et associations pour protester auprès de la préfecture.

La mairie de Mainvilliers, le directeur de l'école en vacances sont contactés et promettent d'intervenir. La FCPE, conseils local et départemental, puis au niveau national, fait connaître son indignation. La préfecture de Chartres reçoit les appels, les mails et lettres de protestation, et affiche une position bloquée, refusant toute prise en compte de la situation dans laquelle elle a plongé délibérément les enfants.

Le 28 juillet, la Cimade nous informe de l'hospitalisation de la plus jeune enfant, malade. Les deux aînés, ont passé la nuit seuls dans la chambre, laissés à la seule bienveillance d'une autre femme elle-même détenue. Mme Diaby a dû accompagner à l'hôpital Cadidiatou et ne revient qu'au milieu de la journée, ayant cette fois laissé la petite de 2 ans à l'hôpital.

Deuxième communiqué de presse. RESF proteste auprès du Ministère de l'Intérieur, et poursuit ses appels à la préfecture de Chartres qui déclare prendre

deux fois par jour des nouvelles des enfants et qu'un hôtel de police est un lieu qui répond parfaitement à leurs besoins d'espace et de confort. Dès le début de la rétention, la Cimade a déposé une demande de libération auprès du juge des libertés et fait un signalement à la Défenseure des enfants, démarche doublée par RESF, ainsi qu'auprès du président d'UNICEF-France (auquel il avait été demandé lors de l'entrevue de mai 2005 de se montrer vigilant et réactif sur la situation des enfants en détention).

➔ Dans Libération du 3 août : Deux filles de 4 et 5 ans en rétention

Elles ont passé deux nuits sans leur mère dans le centre de Bobigny.

Par Nathalie RAULIN

Comme tous les enfants apeurés, Ibrahima, 5 ans, et Mariama-Sari, 4 ans, ont pleuré une partie de la nuit de dimanche à lundi. Ni père ni mère pour les consoler de se retrouver seules dans les locaux lugubres du centre de rétention de Bobigny. Un cas de figure a priori «impossible» puisqu'il n'est juridiquement pas permis de retenir des mineurs non accompagnés dans ces locaux. De quoi conforter les inquiétudes de la Cimade, service oecuménique d'entraide, qui dénonçait fin juin l'augmentation du nombre d'enfants en rétention. Hier, le réseau Education sans frontières a lui aussi «protesté énergiquement». Comme la défenseure des enfants : «Si les préfets recouraient davantage à l'assignation à résidence, l'intérêt supérieur des enfants serait mieux sauvegardé», indique Murielle Eglin, magistrate auprès de cette autorité administrative indépendante.

De leur père, Ibrahima et Mariama-Sari sont sans nouvelles depuis sa reconduite à la frontière, il y a sept mois. Il n'était pas là quand la police a débarqué le 21 juillet dans leur logement HLM de Mainvilliers (Eure-et-Loir) pour arrêter leur mère, Guinéenne de 25 ans en situation irrégulière sous le coup d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. Les deux fillettes et leur petite soeur de 2 ans ont été embarquées avec elle au centre de Bobigny. Où elles attendent qu'autorités françaises et guinéennes règlent leur sort.

Et puis la fièvre a pris la plus jeune. Dans la soirée du 27 juillet, il a fallu l'hospitaliser. A deux reprises, Ibrahima et Mariama-Sari ont passé la nuit seules dans la prison pour étrangers. Leur mère avait dû les y abandonner pour veiller sur sa petite dernière hospitalisée.

«Cette situation est tout à fait inacceptable, s'indigne une militante de la Cimade. Un centre de rétention n'est pas un endroit pour des enfants, a fortiori sans leurs parents!»

Avertis, ni le juge des libertés et des détentions ni le parquet des mineurs de Bobigny n'ont cherché à remédier à la situation. De son côté, la préfecture d'Eure-et-Loir joue la montre : elle ne désespère pas d'obtenir du consulat de Guinée le laissez-passer juridiquement nécessaire pour reconduire la famille Diaby à la frontière. A défaut, Fanta Diaby et ses filles sortiront du centre de rétention lundi. Pour combien de temps ? Si le préfet lui refuse la régularisation, la jeune femme, une fois expirés les quelques jours de sauf-conduit accordés pour quitter de son plein gré le territoire, sera à la merci d'une nouvelle arrestation et d'un retour au centre de rétention avec ses fillettes.

mercredi 03 août 2005 (Libération) [L'article comporte une erreur : Ibrahima est un garçon]

➔ Intervention de la Défenseur des Enfants (5 août) :

Message transféré de Anne Terrier <anne.terrier@defenseurdesenfants.fr> Date : Fri, 5 Aug 2005 11:42:13 +0200

Sujet : Fw: Contact Defenseur A : educsansfrontieres@free.fr

Madame,

Nous avons été saisis de cette situation par la Cimade et sommes intervenus auprès de la préfecture et du ministère de l'intérieur. Par ailleurs, un article est paru dans le journal Libération du mercredi 3 août 2005. Merci de nous tenir au courant de l'évolution de cette situation. Cordialement,

Muriel Eglin, Conseillère juridique du Défenseur des Enfants

La situation de la famille suscite l'intérêt des médias

Mme Diaby est présentée le 29 juillet au consulat de Guinée, qui refuse de délivrer le laissez-passer nécessaire à son expulsion. Elle pourrait être libérée. Non ! La préfecture de Chartres déclare alors attendre de recevoir l'avis officiel de l'ambassade de Guinée. Les aller et retour avec l'hôpital continuent, avec pour les deux aînés terrorisés une autre nuit d'abandon.

Le Collectif des sans papiers (28) obtient une entrevue à la préfecture et s'entend répondre que Mme Diaby a toujours exprimé son désir de repartir en Guinée, ce qui explique qu'elle ne se soit pas rendue aux convocations qu'elle recevait !

Dès le 3 août la presse, l'AFP, Libération, l'Humanité, le Monde relaient l'information, La Défenseure des Enfants prend acte, le Président de la LdH dénonce ces procédés auprès du ministre de l'intérieur.

Le 7 août, le juge des libertés décide pourtant de prolonger de cinq longs jours la rétention de Mme Diaby et de ses trois jeunes enfants. Les conditions de détention sont particulièrement lamentables, les enfants apeurés, la maman épuisée physiquement et nerveusement. Le 11 août, la libération de Mme Diaby semble enfin possible, et son accueil par un membre de sa famille envisagé. La presse est prévenue.

Jusqu'au bout intimidation et harcèlement

Le 12 août, 2 équipes de France 3 sont présentes devant le centre de rétention de Bobigny, et quatre militants RESF.

Accueil, sans doute trop médiatique au goût des pouvoirs publics. Nous apprenons à 9 h 40 que Fanta et ses enfants ont été embarqués à 8h du matin pour Roissy, dans une ultime tentative d'embarquement. Nous filons à Roissy, suivis par la presse. Discussion avec la PAF, qui finit par nous informer que la famille Diaby n'est pas dans le vol de Conakry prévu à 11 h, faute de laissez-passer, visiblement toujours refusé par le consulat de Guinée (merci !) et qu'elle aurait été emmenée ... au commissariat de Drancy.

Nous reprenons la route, pour apprendre en chemin que Fanta a été finalement libérée sur un trottoir de Bobigny peu avant midi, après un aller et retour qui relève de la manipulation et de la brimade, d'autant plus insupportables que les victimes sont une maman un peu perdue et trois enfants en bas âge, fatigués et assoiffés.

Et maintenant ?

Mais il faut maintenant l'aider à constituer le dossier en vue de l'annulation de son APRF et la régularisation de son séjour. Mais les démarches juridiques n'auront de sens que si elle trouve à se loger et à vivre quelque part ! Cela dépend des possibilités d'aide sociale qu'elle pourra trouver, dans le département de l'Essonne où elle a trouvé refuge auprès d'une parente proche.

Au 10 septembre, elle est toujours sans solution pour l'instant, tant en ce qui concerne le logement, les ressources et même la scolarisation des enfants. Et ce malgré l'intervention de militants locaux (LDH, FSU).

Mme Diaby veut donner à ses enfants l'éducation, la santé, la vie normale qu'elle-même n'a pas eus. Est-ce un crime puni par les lois de la république?

Une famille de plus
condamnée à la précarité
par le refus
d'une régularisation.

■ Le cas de Kankou Loiret : Menaces d'expulsion à la chaîne contre des familles. Un préfet coupable de non assistance à enfant en danger ?

Tentative d'expulsion
contre une fillette menacée
de mutilations sexuelles
en cas de retour dans son pays
d'origine.

Djénéba, une jeune femme malienne, et sa fille **Kankou** sont menacées d'expulsion à court terme.

- Pourtant cette maman aurait pu être régularisée par la procédure du regroupement familial si celle-ci n'avait pas été interrompue par le décès brutal de son mari, ancien soldat, décoré par la France et vivant sur notre sol depuis plus de 10 ans. Mais on oublie tout et on veut l'expulser !

- Pourtant sa petite fille serait condamnée à une mutilation brutale si elle partait vers le Mali, où sa grand-mère ne cache pas ses intentions de la soumettre à cette coutume barbare. La France condamne l'excision et poursuit les coupables devant les tribunaux quand elle est pratiquée sur son sol. Mais on oublie tout et on veut l'expulser !

C'est non seulement indigne d'un pays qui se réclame des Droits de l'Homme, mais un cas flagrant de non assistance à personne en danger. le retentissement médiatique a été tel que le ministère a pour l'instant reculé. Mais cela risque de ne pas durer...

➔ Dans l'Humanité du 24 août : Expulser une adolescente menacée d'excision !

« J'ai fui mon pays en août 2002, pour que ma fille Kankou ne soit pas excisée comme l'a été sa soeur, qui a d'ailleurs failli en mourir ! » Le tribunal administratif vient de confirmer la décision préfectorale de reconduite à la frontière de Djénéba Koité, qui vit en France avec sa fille. Pour la jeune fille de treize ans, la perspective d'un retour au Mali est un double drame, puisque son excision y est déjà programmée. Il y a deux ans, elles avaient toutes deux rejoint respectivement leur mari et père, ancien combattant de l'armée française et agent de sécurité depuis son arrivée en France en 1992. Mais le décès de ce dernier, quelques mois après leur arrivée sur le territoire, les a privées de ressource et a remis en cause leur légalité sur le territoire. Il y a un an, elles ont dû quitter leur logement pour aller vivre dans un hôtel du Loiret, à dix kilomètres au sud d'Orléans. Et aujourd'hui, Djénéba Koité est menacée d'un avis d'expulsion. « Ce document la met en danger, résume la présidente de la Fédération des conseils de parents d'élèves. Si Kankou reste en France, elle sera seule et toujours en situation irrégulière. Si elle rentre au Mali, sa grand-mère lui fera subir l'ablation rituelle du clitoris. » Une lettre de cette dernière explicite le sort qu'elle souhaite réserver à sa petite-fille, jusqu'à présent scolarisée dans un collège de la ville où vivait son père, Fleury-les-Aubrais. A. R.

■ Le cas de Laura et de ses enfants

La police vient
s'emparer d'enfants
dans un centre de loisirs.

Laura, angolaise, est maman de 2 enfants, (Nellito, 8 ans et Ellsa, 4 ans). Toute la famille a été placée en centre de rétention, jeudi 18 août et se trouve actuellement au centre de Bobigny (93) dans l'attente d'une expulsion brutale vers un pays où leur vie même est menacée !

- Pourtant cette femme avait demandé l'asile à la France après avoir fui la province de Cabinda, en 2003. Elle était accusée par les autorités locales d'avoir fait sortir de prison son mari, indépendantiste, en soudoyant un fonctionnaire. Mais qu'importe, sa demande d'asile a été rejetée « faute de preuve de la réalité du danger encouru en cas de retour dans son pays » !

Un préfet du Loiret qui ne recule pas devant les grands moyens pour faire exécuter son APRF !

Il a envoyé des policiers s'emparer de l'enfant dans le centre de loisirs où il se trouvait... « *Heureusement, a dit une personnalité locale, les policiers étaient en civil et les autres enfants ne se sont aperçus de rien...* ». Certains anciens, de ceux qui sont aujourd'hui, hélas, de moins en moins nombreux, remarqueraient que cette pratique n'est pas sans en évoquer d'autres, si près de Pithiviers et de Beaugency la Rolande.

Le Réseau soutient Laura et le collectif d'Orléans.

Nous savons que le ministre de l'Intérieur veut augmenter de 50 % cette année le nombre des expulsions. Mais on mesure combien cette volonté politique s'appuie sur des dossiers bâclés, une indifférence coupable pour les situations humaines, un mépris souverain des Droits de l'Homme et même, et de plus en plus souvent, des Droits de l'Enfant, malgré les Conventions que la France a pourtant ratifiées.

Le Réseau Éducation sans Frontières est donc particulièrement attentif au sort qui sera fait à ces enfants, à ces familles.

Il s'associe pleinement à toutes les actions décidées localement par le Collectif de défense des Enfants de Sans-papiers d'Orléans. Il appelle les militants et responsables associatifs et syndicaux, mais aussi tous les citoyens à multiplier les démarches (...) pour que Nellito, Ellsa et leur maman soient libérés et obtiennent le droit de vivre dans la sécurité et la dignité sur notre sol.

(Communiqué du 20 août 2005).

Depuis cette date, Laura, libérée est assignée à résidence et attend chaque jour l'interpellation policière qui la replongera dans le cauchemar d'une expulsion possible...

➔ Lettre ouverte RESF au préfet du Loiret

Comité de Soutien aux Enfants de Sans-Papiers / Orléans

Monsieur le Préfet,

Il a fallu attendre de fortes mobilisations des collectifs de soutien aux enfants scolarisés de sans-papiers pour qu'à la suite de la manifestation du 25 juin 2005 vous daigniez accepter que vos services nous rencontrent.

Lors de l'entrevue du 28 juin 2005, votre représentant nous a assurés que « les dossiers seront étudiés par vous-même au cas par cas de façon humaine ». Vous nous avez demandé de vous faire parvenir la liste des établissements scolaires et des familles concernés.

Or vous n'avez réétudié aucun dossier.

Et, dès le 27 juillet 2005, une famille originaire de Tchétchénie qu'elle a fuie, était renvoyée vers l'Allemagne où, selon vos services, son dossier serait étudié aussi humainement qu'en France. Au final, la famille devait rejoindre la Russie dans un délai de 48 heures alors que ni la France ni l'Allemagne ne sont sans savoir que la jeune femme (22 ans), atteinte d'une maladie grave nécessitant un suivi régulier sans interruption, et son frère (9 ans) n'ont plus ni père ni mère au pays.

Le 28 juillet 2005, votre secrétaire général nous confirmait que les dossiers étaient « étudiés humainement ».

Mais dès le 30 juillet 2005, un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière (APRF) était prononcé contre une mère malienne soutenue par le collectif du collège Condorcet où est scolarisée sa fille. Le père aujourd'hui décédé est ancien combattant de la guerre d'Algérie. La jeune fille est promise à l'excision si elle retourne au village.

Quelques jours plus tard, un nouvel APRF était prononcé à l'encontre d'une mère de 2 enfants originaires du Cabinda (Angola) hébergés et scolarisés à Fleury-les-Aubrais. Vous avez pris la responsabilité, suite à la décision défavorable du Tribunal Administratif, de la faire interpellé à son domicile avec sa fille (3 ans) à 7 heures le matin. La police a arrêté son fils (7 ans) qui passait la nuit en camping dans un centre de loisirs. Ils ont été conduits au centre de rétention de Bobigny. Comment peut-on renvoyer cette famille dont la mère risque au mieux la prison, le garçon de devoir faire la guerre en Angola, alors que le gouvernement français déconseille tout départ vers ce pays touché actuellement par une grave épidémie?

Ce ne sont que quelques cas auxquels nous pouvons ajouter par exemple ces personnes, avec ou sans enfants, venues en confiance convoquées pour un nouvel examen de leur dossier et que vous faites arrêter dans vos locaux au Service des Etrangers. Que penser alors de cette lettre datée du 12 août 2005 et signée par votre secrétaire général, qui n'a pour seul objet que nous demander les adresses de certaines familles que nous soutenons ? Vos fonctionnaires zélés n'ont-ils pour objectif que de faire du chiffre alors qu'aucun dossier n'a eu d'issue positive sinon dans le cadre d'une requête au Tribunal Administratif ?

Aujourd'hui, le sort réservé aux sans-papiers et à leur famille mérite des explications publiques. C'est pourquoi nous vous informons que nous diffusons largement cette lettre ouverte que nous vous adressons, ainsi que copie du courrier de votre secrétaire général en date du 12 août.

➔ Appel unitaire à la manifestation du 10 septembre à Orléans

Dans tous les pays, ceux que l'on protège le plus sont les enfants. Pourtant en France, tout cet été, les décisions administratives n'ont cessé de mettre des enfants en danger. En particulier dans le Loiret.

- *Comment justifier que la France renvoie dans son pays une jeune fille promise à l'excision ?*
- *Comment accepter qu'une mère soit renvoyée dans son pays au péril de sa vie, avec sa fille, son fils que les policiers sont venus chercher à son centre aéré début août ?*
- *Comment comprendre qu'une famille tchétchène soit renvoyée en Allemagne sachant qu'on l'en expulsera vers la Russie ?*
- *Comment accepter que les enfants scolarisés en juin, expulsés en été, ne rejoignent pas leurs camarades de classe à la rentrée ?*

La Préfecture dans sa logique d'expulsion, est prête à renvoyer des dizaines d'enfants scolarisés, de femmes malades, de personnes menacées dans leurs pays, vouées au pire sinon à une misère certaine.

Le Préfet du Loiret veut être le bon élève de la classe menée par l'irresponsable ministre de l'intérieur Sarkozy qui, pour régler « un problème du logement » jette à la rue le jour de la rentrée scolaire des dizaines d'enfants, de parents.

Les arrestations arbitraires, la remise en cause du droit d'asile, le déni de justice pour les sans papiers, voilà le fonctionnement quotidien de la Préfecture Le but de cette démonstration répressive est la précarisation des personnes les plus vulnérables.

Voici ce qui attend l'ensemble de la société: précarisation, dans son emploi, dans son logement, dans ses droits démocratiques. Soutenir les familles sans papiers, c'est aussi défendre la conception d'une société égalitaire, fraternelle et démocratique.

■ Madame CAI et ses enfants

Une mère de famille
jetée en rétention
malgré ses trois enfants
et 7 ans de présence
sur le territoire français.

Paris : « Nous venons d'apprendre votre décision de placer en rétention au Centre de rétention du Palais de justice de Paris une mère de famille chinoise, Mme Xiuyun CAI.

Nous vous demandons instamment de prendre en compte la situation de cette femme et de ses enfants, qui justifie amplement une décision humanitaire qui lui donnerait non seulement la liberté dont elle est privée, mais le droit au séjour sur notre territoire.

Mme CAI est en effet en France depuis 7 ans (1998). Son mari est décédé en France le 27 février 2001. Mme CAI avait obtenu une assignation à résidence qui lui donnait une autorisation de séjour sur notre territoire du 22 novembre 2001 au 30 août 2002.

Elle a trois enfants, en France depuis 2001 :

- Xiaowan CAI né le 4 octobre 1984, scolarisé en 2004 à Arthur Rimbaud à la Courneuve (en terminale BEP).
- Meugua CAI, scolarisée en CM2 à l'école élémentaire de la Rue Barbanègre à Paris 19ème.
- David CAI, scolarisée en CM1 à la même école.

A l'évidence, la déjà longue présence en France de cette famille, 7 ans pour la maman, 4 ans pour ses enfants, a permis aux uns et aux autres de trouver leur place dans la société française et de tisser, notamment par la scolarisation, des liens personnels et sociaux tels qu'une mesure d'éloignement représenterait une atteinte disproportionnée à leur droit à une « vie privée et familiale ».

Le Réseau Éducation sans Frontières vous demande d'en prendre acte et de libérer Mme CAI en accordant à cette famille le droit au séjour lui permettant de vivre normalement sur notre sol. Ainsi serait sauvegardé l'intérêt supérieur de ces enfants qui ont avant tout besoin de leur mère et d'une vie sociale et familiale stabilisée.»

(Communiqué de presse du 7 août 2005).

Madame CAI a été libérée à la fin de sa période de rétention

■ La famille Maludi

Menace d'expulsion contre une femme enceinte et sa famille.

Refus de prendre en compte les éléments du dossier : intégration, dangers encourus en cas de retour,

PERPIGNAN : manifestation réussie et rencontre avec la préfecture

Bien plus d'une centaine de personnes devant la préfecture, de très nombreux pradéens et conflentois venus en co-voiturage, des militants d'horizons extrêmement variés (Associations, Syndicats, Partis...) main dans la main, des Citoyens, des Elus et une bonne couverture des médias locaux... tout cela a permis d'assurer la réussite exceptionnelle d'une manifestation devant la préfecture du 24 quai Sadi Carnot à Perpignan. Une délégation - composée de ceux qui connaissent et qui bossent sur le dossier de la famille Maludi - a donc été reçu par un membre du cabinet du préfet sur fond de mobilisation citoyenne.

Il faut savoir que l'après midi même de la manif, Doudou Maludi avait rencontré son gynécologue qui lui a aussitôt - pour elle et son bébé, au vu de son état de tension - délivré un certificat l'obligeant au repos le plus total pendant une période de 3 mois. Au vu de ce nouvel élément, la préfecture s'est engagée : la PAF ne peut réaliser l'interpellation de Doudou qui était prévu mardi 6 septembre 2005... Nous ne nous sommes donc pas inquiétés à tort !!!

Nous nous sommes étonnés que l'ordre d'interpellation ait été donné à la PAF:

- sans que la préfecture ne se soit donnée la peine d'examiner les risques encourus par cette famille en cas de retour en Angola... Alors même que le Ministère des Affaires Etrangères oblige tous ses ressortissants à ne pas se rendre dans ce pays plus qu'instable;
- sans que la préfecture ne respecte un tant soi peu le droit international qui oblige tout état signataire à s'occuper avec une bienveillance toute particulière des femmes enceintes et des enfants;
- sans prendre en compte l'intégration dont se portent garants des élus ainsi que des personnalités de gauche et de droite le tout accompagné du soutien de la population comme en attestait la manifestation.

Nous sommes également intervenus sur l'inhumanité de quotas de personnes expulsables à laquelle nous assistons, nous nous sommes indignés sur l'amplification intensive des procédures d'expulsion qui renvoient parfois à la mort, toujours à la souffrance et à la misère des êtres humains sans même que leur dossier ait été examiné. Nous nous sommes vivement inquiétés de ces dérives qui raniment chez les plus anciens le bien noir souvenir du régime de Vichy. Bien que nous ayons également rappelé le peu de légitimité de ce gouvernement, nous n'avons évidemment pas eu de réponse sur l'aspect politique de toutes les affaires liées à l'expulsion.

Le directeur de cabinet nous a néanmoins garanti que le dossier des Maludi allait être revu et que nous allions avoir une réponse assez rapidement pour cette famille. Notre interlocuteur de la préfecture nous a bien confirmé ce que nous savions: le préfet a évidemment un plein pouvoir discrétionnaire dans ce type de dossier (il faudrait peut-être en informer monsieur le Maire de Prades...).

Grâce à vous tous, Doudou et ses enfants ont retrouvé enfin un peu d'espoir !

Ils peuvent souffler en sentant enfin l'étau policier se desserrer. Ils n'en pouvaient plus. Ils vont enfin pouvoir vivre normalement dans leur appartement, sans cette pression permanente, véritable torture morale pour une femme enceinte avec 3 petits enfants. Maintenant, la prochaine et dernière étape est qu'enfin, cette famille soit réunie et que les Maludi soient régularisés. Une proposition d'embauche pour Paolo, vient d'être fournie à la préfecture. C'est la dernière ligne droite pour les Maludi, mais il ne faut pas la louper !!!

A travers eux, nous avons pu informer et mobiliser largement sur l'attitude fascisante d'un Sarkozy qui n'hésite pas à envoyer à un avenir funeste des milliers de familles afin de s'offrir aux frais du contribuable, une campagne électorale bien populiste sur le dos d'êtres humains qui n'apparaissent plus que comme des statistiques, des numéros comptabilisés pour atteindre l'objectif. Quel quota de femmes enceintes, quel nombre d'enfants expulsables renverra-il vers l'horreur pour s'assurer la présidence ? Cela rappelle effectivement une autre époque, tout comme le symbole fascisant de la réouverture du camps de Rivesaltes, véritable honte pour notre république, pour notre département.

Nous avons pu à travers les Maludi dépasser des clivages, des rivalités, des jugements de valeurs archaïques que certains avaient envers d'autres - pour nous rassembler sur l'essentiel: défendre l'Humain. Des réseaux se sont rencontrés, des liens se sont créés, il appartient à chacun de continuer à les faire fonctionner. Une action commune sur le camps de Rivesaltes pourrait être réactivée ?

Enfin, même si certains crieront certainement à la récup', nous tenions Angèle et moi à vraiment signaler que nous étions entièrement redevables à deux personnes: Jacques Pons (PC) et Bernard Cholet (LCR) pour leur disponibilité, leur humanité, leur dévouement, leur boulot, leur aide concrète et efficace, leur gentillesse et leur solidarité, car il est certain que Doudou, Angèle et moi n'aurions certainement pas résister à la pression de la semaine dernière s'ils n'avaient pas été là. (...) Un sacré bel exemple de l'espoir qui renaît doucement.

Angèle et Bernard

■ **Mohamed K. et sa famille**

Menace d'expulsion contre un algérien en résistance contre le terrorisme intégriste

Beauvais : notre pays expulsera-t-il des résistants à l'intégrisme ?

Fin juillet, Mohamed et son épouse reçoivent un arrêté de reconduite à la frontière. Si le gouvernement affirme vouloir traquer quelques intégristes religieux, il menace dans le même temps des femmes et des hommes qui ont eu le grand courage de résister à ces mouvements criminels.

Artisan forgeron, Mohamed a refusé de transformer en bombes des bonbonnes de gaz et a dû fuir alors l'Algérie en 2000. Aujourd'hui encore, il sait être menacé. Au-delà de cette protection refusée, il y a le drame de toute une famille.

Elle est en France depuis plusieurs années, les deux aînées (nées en 98 et 99) sont désormais parfaitement scolarisées et intégrées, le cadet est né en France en 2003. Mohamed travaille bénévolement depuis son arrivée dans notre pays et possède même, tant il est apprécié, une promesse d'embauche qui se concrétisera dès qu'il aura obtenu une autorisation de séjour.

Malgré le rejet de notre recours devant le T.A. d'Amiens, nous ne relâcherons pas notre vigilance pour éviter le pire.

Collectif Solidarité Migrants Oise : jmbavard@club-internet.fr

■ **Famille Sarkissian**

L'exception qui confirme la règle, grace à une mobilisation de tous...

VILLEURBANNE : Un avenir plus serein

Le 2 septembre à 15 h 15, préfecture du Rhône. C'est là que s'est joué l'épilogue heureux du conflit qui a opposé la famille Sarkissian et les services de l'Etat. Il a encore bien fallu quelques photocopies supplémentaires, mais, après une demi-heure de formalités, Manvel et Marina Sarkissian sont enfin en possession du titre de séjour qui leur permet d'envisager sereinement leur avenir en France. Il ne s'agit certes que d'une autorisation d'un an, mais elle est renouvelable quatre fois avant le droit à un permis de dix ans. Et au vu de la situation des Sarkissian, ces renouvellements ne font aucun doute pour leur avocate. Ce que Me Frery résume : « *maintenant, c'est gagné* ».

Un dénouement qui n'aurait sans doute pas pu intervenir sans le soutien exceptionnel dont cette famille de quatre personnes arrivée en France il y a six ans a bénéficié. Le principal vecteur de cette mobilisation a été le collège Mörice-Leroux, où la cadette, Lilith, est scolarisée. Quand ils ont appris le risque d'expulsion, les élèves comme le personnel de l'établissement ont réagi pour protester et faire connaître la situation de la famille Sarkissian, obligée de quitter l'Azerbaïdjan il y a six ans à cause de ses origines arméniennes et menacée d'y être reconduite.

La mairie et le rectorat ont emboité le pas et il ne fait aucun doute que cette mobilisation a permis de retourner la situation. Aujourd'hui, M. et Mme Sarkissian sont soulagés, n'aspirent plus qu'à la tranquillité et tiennent à remercier tous ceux qui leur ont apporté leur soutien.

Samuel Brémont

■ M. Malbranche en rétention

Déni du droit d'asile,
menace d'expulsion
vers un pays en guerre civile ...

... après 6 ans de présence
en France.

Seine Saint-Denis : un père de famille haïtien en rétention

Placement en rétention de Monsieur Gerson Malbranche, le 18 août 2005. Sous le coup d'un APRF depuis le 13 juin, il avait été interpellé et placé en garde à vue le 16 août, puis en rétention le 17, après le rejet de son recours par le Tribunal administratif.

Objet de menaces et de persécutions de la part des Chimères, les milices de l'ancien président haïtien Aristide qui, encore aujourd'hui, font régner la terreur dans l'île malgré la présence de forces de l'ONU auxquelles elles n'hésitent pas à s'attaquer, Gerson Malbranche avait du fuir son pays il y a six ans, en 1999. Le renvoyer en Haïti serait l'exposer à des dangers terribles. Il avait cru s'en protéger en France où, par la suite, il avait fait venir sa femme et ses deux enfants.

L'asile lui ayant été refusé par l'OFPPA (comme c'est presque systématiquement le cas), toute la famille s'est retrouvée plongée dans une nouvelle forme de clandestinité. Aujourd'hui âgés de 16 et 17 ans, Angelita et Stevenson sont scolarisés, la cadette au collège Georges Rouault, l'aîné au lycée professionnel Curial dans le XIX^e arrondissement de Paris. Ceux qui connaissent Gerson Malbranche et sa famille (la municipalité de Stains) ont commencé à réagir. L'association haïtienne AMHITI a envoyé des courriers. RESF a publié un communiqué le 24 août et alerté les élus du département.

Gerson Malbranche a pu être libéré après une trop longue période de rétention, mais il reste à imposer son droit au séjour et celui des siens...

■ La famille Tukalayenge

Une famille congolaise, en France
depuis 5 ans, mais privée de deux
de ses enfants faute de droit au
séjour.

Des enfants privés de suivi
médical indispensable

Des formes et délais de recours
qui ne permettent pas aux
intéressés d'exercer leurs droits.

Beaurains (près d'Arras) : une mère et son bébé en rétention

La famille:

Solange et Maurice TUKALAYENGE ont 6 enfants (Andréa 14 ans, Willy 13 ans, Béa 6 ans nés au Zaïre ainsi que Priscillia 3 ans ½, Béni 2 ans ½, Eden 10 mois nés en France). Maurice est arrivé en France en Juin 2000; Solange l'a rejoint en février 2001. Andréa n'a réussi à arriver qu'il y a 3 ans en passant par le Gabon; les deux autres enfants sont encore au Gabon chez un oncle, les parents ne peuvent pas les faire venir faute d'argent et parce qu'ils ne parviennent pas à régulariser leur situation.

La famille réside à Arras depuis leur arrivée en France (des assos et amis leur ayant conseillés de venir dans une petite ville plutôt que rester en banlieue parisienne).

Leur situation administrative:

Au départ, conseillés par les associations, ils ont fait une demande d'asile pour raisons politiques; puis ils ont déclarés officiellement qu'ils avaient menti et qu'ils étaient partis pour raisons économiques « *eu égard à la situation générale d'insécurité prévalant en République Démocratique du Congo* » (car ils avaient « *mauvaise conscience* » et ne voulaient pas inventer des témoignages d'actes de violences qu'ils auraient subis; ceux-ci devant être obligatoirement joints à ce type de demande).

L'OFPPA a donc rejeté cette demande d'asile politique et a exclu toute autre demande y compris celle pour raisons humanitaires ou les cartes de séjours «vie privée et familiale» demandées ensuite, car Priscillia et Eden sont tous les deux prématurés. Priscillia doit être suivie médicalement jusqu'à sept ans, car c'est une grande prématurée, Eden doit être suivi jusqu'à ses 4 ans. (D'après les médecins du Zaïre, il est impossible de les soigner à Kinshasa).

Ses derniers mois et semaines:

Le préfet a émis un arrêté de reconduite à la frontière pour Solange le 26 juin. Un recommandé lui a été envoyé. A ce moment elle était à Lyon chez des amis. Maurice, revenu chez lui une semaine après l'arrivée du recommandé destiné à Solange, a immédiatement écrit au préfet pour lui expliquer que Solange ne pouvait pas le retirer. Le courrier est donc reparti en préfecture. A son retour Solange est allée à la préfecture avec son bébé de 10 mois, mais sans prévenir les personnes qui l'a parrainent(erreur !), pour récupérer le courrier (dont elle ignorait le contenu). Un fonctionnaire de la préfecture (responsable du service immigration) l'a fait patienter dans son bureau et a appelé la police.

Encore une femme
et un enfant en rétention
au mépris des conventions
internationales qui protègent
l'intérêt supérieur de l'enfant.

Celle-ci a arrêté Solange et son bébé dans les locaux de la préfecture et les a conduits au centre de rétention de Coquelles (le lundi 25 juillet).

Maurice a déposé un recours mardi qui a été refusé car considéré comme hors délais par rapport à la date de l'arrêté de reconduite à la frontière!

Solange qui souffre de problèmes abdominaux depuis des mois (depuis sa dernière grossesse) et qui est suivie par les médecins de l'hôpital d'Arras a eu un malaise vendredi matin. Le médecin de Coquelles qui l'a vu, l'a fait envoyer à l'hôpital de Calais pour examen. Dans le même temps le centre de rétention appelait Maurice pour savoir s'il souhaitait que sa femme revienne chez lui (!!). Il faut dire que le premier reportage sur France bleu nord venait d'être diffusé.... Une militante de Calais (Sylvie) a donc ramené Solange chez elle la nuit de vendredi à Samedi.

L'avocat de Solange a déposé un appel. Il devrait être examiné par la cours d'appel administrative de Douai d'ici 15 jours à 1 mois. Mais cet appel n'est pas suspensif de la décision de reconduite à la frontière. La situation de Santé de Solange nécessite un examen médical dans 3 mois. Durant ce délai, elle n'est donc pas – en théorie - expulsable. Les restos du coeur ont écrit au préfet pour demander un rendez vous nous attendons la réponse.

Les soutiens :

Nous n'avons pas créé de comité de soutien «formel», mais vu le nombre croissant de personnes intéressées nous commençons à y penser. Pour l'instant c'est surtout ATTAC, les restos du coeur (qui hébergent et nourrissent la famille) et SUD-Education qui soutiennent localement avec l'aide de toutes les bonnes volontés. En pratique, il y a besoin de:

- **Mobiliser un maximum de gens pour le jour de l'appel** - que nous n'avons pas encore;

- **Diffuser les infos** le plus largement possible.

- **Garder le contact avec les médias** (qui pour l'instant sont très bien !) pour ne pas qu'ils oublient la famille de Solange dans les semaines à venir.

- **Rester vigilant:** les voisins sont organisés et doivent nous prévenir si quoique ce soit arrive (descente de police...), même si l'intégration de la famille dans l'immeuble semble rendre difficile et délicate médiatiquement (!) une opération de police sur place.

- **Collecter des fonds** pour les procédures juridiques.

Pierre Lemire (ATTAC Lens-la-Gohelle) et Maryse Douchet.

Dans le collimateur :

2. les jeunes scolarisés et mineurs isolés

*Il y avait jusqu'à présent concernant les jeunes étrangers SP scolarisés en France, une certaine modération dans les décisions administratives. Les préfectures rechignaient à régulariser, ne délivraient que des titres « étudiant » ou de simples APS. Mais elles hésitaient aussi à les expulser. A la faveur de l'été, **la donne a changé** : personne n'est plus à l'abri, ni les jeunes scolarisés, ni les enfants qu'on cherche à expulser avec leurs parents (cf. 1ère partie) et qu'on place en centre de rétention, au mépris de tout sentiment humanitaire, voire des conventions internationales qui les protègent.*

■ **Nourredine, Lycée H. Guimard Paris - 19ème**

«Nourredine, le jeune lycéen d'origine marocaine placé depuis le 3 août en centre de rétention est toujours sous la menace d'une expulsion, conditionnée par la délivrance d'un éventuel laissez-passer par le Consulat du Maroc. Celui-ci est toujours fermé pour cause de vacances ? Peu importe aux autorités françaises ! Nourredine va arriver au terme d'une première et trop longue période de rétention de 15 jours, et la préfecture de Paris envisage sérieusement de le présenter samedi 20 août devant le juge des Libertés au Palais de justice de Paris (35bis) pour faire prolonger d'autant son « emprisonnement ».

Rappelons pourtant que ce jeune aurait dû obtenir depuis longtemps un titre de séjour garantissant son droit à une vie privée et familiale, au regard de l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, mais aussi au titre de l'article 12 bis 7 de l'Ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers en France.

Un jeune scolarisé menacé d'expulsion après 6 ans de séjour en France, avec un père en situation régulière et un frère français.

Toute sa famille est en France...

En effet Nourredine est arrivé en France à 14 ans et vit depuis 6 ans aux côtés de sa famille dont l'insertion est incontestable : son père, invalide, a un titre de séjour de 10 ans, son frère est français, sa sœur est conjointe de français. Seule sa mère est encore en attente d'une décision pour la régularisation qu'elle a demandée. Il aurait pu obtenir avant 18 ans un regroupement familial et c'est faute que cette démarche ait été faite au bon moment qu'il est aujourd'hui sous le coup d'un APRF. Rappelons enfin qu'il est déjà titulaire d'un CAP sanitaire et qu'il est inscrit au lycée professionnel du bâtiment H. Guimard, rue Curial à Paris (19^{ème} arr.) pour une poursuite d'études en 2005-2006.

... mais, dans le collimateur pour des ennuis mineurs avec la justice, il subit une logique de double peine, malgré le soutien de son éducateur et de son juge d'application des peines !

Il semble que devant l'émotion soulevée par sa rétention, son dossier soit désormais directement entre les mains du préfet de police de Paris. Nous espérons que cela permettra un examen bienveillant de sa situation et conduira dans les meilleurs délais à sa libération et sa régularisation avec un titre « vie privée et familiale », lui permettant de vivre normalement aux côtés de sa famille, de poursuivre sa formation scolaire et de parfaire son insertion dans la société française.»

Communiqué RESF n° 2 du 19 août 05

Lundi 22 août : une mise en liberté encore bien provisoire !

«Nourredine, le jeune lycéen marocain, a été libéré ce matin. Il comparaitra libre le 20 septembre devant le tribunal. D'ici là, il devra se présenter chaque quinzaine au commissariat de son quartier.

C'est évidemment pour RESF une excellente nouvelle que le jeune homme soit libre et puisse assurer presque « normalement » sa rentrée au lycée.(...) A l'évidence le juge a estimé à la fois qu'il était légitime que l'avocate ait du temps pour prendre connaissance du dossier et que Nourredine était suffisamment inséré dans la société française pour qu'il ne soit pas nécessaire de le maintenir en détention.

Mais les menaces qui pèsent sur lui ne sont pas levées :

- Il devra répondre le 20 septembre, et ce pour la deuxième fois de son existence d'un délit extraordinaire : avoir refusé sa déportation vers un pays où il n'a plus

ni amis et famille, puisque sa famille vit en France et que c'est en France que depuis six ans il a construit son existence.

- Nous espérons qu'une fois de plus il ne sera pas condamné, pour un délit qui était pour lui une simple réaction de survie !

- Mais surtout, nous ferons tout pour que l'Arrêté de reconduite à la frontière qui le frappe soit abrogé et qu'il obtienne enfin le droit de continuer ses études et de vivre aux côtés des siens en France, avec l'aide de la communauté scolaire de son lycée (H. Guimard Paris 19^{ème}).»

Communiqué RESF n°4 du 22.8.05

➔ Dans l'Humanité du 23 août / Expulsions : le grand nettoyage

Nourredine a vingt ans. Élève au lycée professionnel du bâtiment Hector-Guimard, à Paris, il n'a pas passé son mois d'août sur une plage ni effectué un petit boulot pour se faire de l'argent de poche. Depuis le 3 août, il a successivement parcouru les divers centres de rétention de la région parisienne : celui de la Cité d'abord, puis, le 12 août, celui de Vincennes. Vendredi dernier, il était présenté à l'embarquement immédiat à Roissy et refusait d'embarquer. Un « délit » qui l'a conduit, hier, devant une chambre du tribunal de grande instance de Bobigny, pour être jugé en comparution immédiate. Finalement, le juge l'a reçu en entretien préliminaire avec son avocate, puis l'a libéré, le convoquant pour comparaître en prévenu libre le 20 septembre. Un répit qui permettra à son avocate de préparer sa défense, mais pas à Nourredine de faire une rentrée scolaire sereine.

Regroupement familial

Pourquoi Nourredine ne veut-il pas aller vivre au Maroc, comme l'en pressent les autorités françaises ? Parce que son père possède une carte de dix ans, que son frère est français, que sa soeur est mariée à un Français, que lui-même est arrivé en France à quatorze ans, qu'il aurait dû obtenir, avant sa majorité, un regroupement familial, s'il avait fait le nécessaire. Il faut ajouter que sa mère s'est vue, une première fois, refuser le regroupement familial, les revenus de son mari étant insuffisants. Il était assez bon pour travailler des dizaines d'années en France au point d'être aujourd'hui invalide, mais pas pour y vivre avec sa femme. Le Réseau éducation sans frontières, qui avait tenté d'intervenir auprès du ministère de l'Intérieur et de la préfecture de police avant la tentative d'expulsion, sans parvenir à communiquer avec un responsable, dénonce « une dérive dangereuse », évoquant même « la tentation de Guantanamo », devant l'obstruction dont ont été victimes ses militants.

Acharnement policier

Et malheureusement, le cas de Nourredine n'en est qu'un parmi d'autres. Hier, devant le tribunal de Bobigny, un rassemblement a réuni des représentants des collectifs d'Orléans, de Beauvais, du lycée Feyder d'Épinay, ceux de soutien à Barbe Makombo, de la République démocratique du Congo où son mari a disparu, de soutien à Fanta Diaby et ses trois enfants de deux, quatre et cinq ans. Les services préfectoraux ne reculent devant aucune horreur pour faire du chiffre, puisque Kankou, fille d'un ancien combattant de l'armée française, risque l'excision si elle est renvoyée au Mali, comme sa grand-mère l'en a prévenue dans une lettre postée à Bamako. À Orléans, on va chercher les enfants dans les centres aérés et dans le Finistère, c'est à l'hôpital qu'on est venu annoncer à la maman de Malik et Askhab Salikhov, Tchéchène demandeuse d'asile, le renvoi vers la Pologne. Quand on ne renvoie pas aux Comores, après trois jours de séjour en zone d'attente, un enfant de sept ans dont le père et la soeur sont français et dont, personne, aux Comores, ne peut véritablement assurer la survie. Il a été confié à une voisine à qui la police française aurait fait signer l'engagement de payer une amende de 5 800 euros !

Quant à Hamin Bidijou, Kabyle, menacé de mort par des membres de sa famille et les islamistes parce qu'il est de confession protestante, il devait être embarqué de force à Marseille hier après-midi. Malgré l'intervention des autorités protestantes françaises... À suivre.

Émilie Rive

■ **Mohamed, LP Alfred Sauvy Villelongue Dels Monts**

Une expulsion à la veille de la rentrée, alors que la préfecture s'était engagée à revoir le dossier.

Pyrénées Orientales : le préfet expulse un lycéen vers le Maroc !

Le Réseau Education Sans Frontières réagit avec indignation et colère à l'expulsion de Mohamed BAZZI, un jeune d'origine marocaine par le préfet des Pyrénées Orientales.

Mohamed était scolarisé en France depuis l'âge de 15 ans au Lycée Professionnel Alfred Sauvy à Villelongue Dels Monts . Il vient d'obtenir un CAP et était inscrit en BEP pour l'année scolaire 2005-2006. Il vivait à Perpignan depuis 2001 avec son père, maçon, titulaire d'une carte de résident. Son expulsion est intervenue à la veille de la rentrée scolaire, alors même que le préfet s'était engagé à réexaminer sa situation dans quelques jours.

Cette décision brise l'insertion sociale et professionnelle que ce jeune homme construisait en France auprès de son père.

Elle est d'autant plus injuste qu'elle touche une famille déjà pénalisée par la faiblesse de ses revenus et ses conditions de travail et de logement. Dans la

société française, les immigrants se voient trop souvent réduits à des conditions de vie lamentables et privés du droit légitime de vivre avec leur famille et d'assurer l'avenir de leurs enfants.

Derrière l'acharnement des préfectures, c'est la logique d'une politique qui est en cause : faire la chasse aux sans papiers que la loi elle-même a générés, doubler les reconduites à la frontières ne peut se faire qu'en bâclant l'examen des dossiers, au mépris de situations individuelles et des Droits de l'Homme. Pour satisfaire des objectifs politiques, voire des intérêts politiques, les gouvernements successifs n'hésitent plus à poursuivre sans le dire les objectifs de la droite extrême et à faire des étrangers des boucs émissaires .

Mais au delà du malheur d'une famille, c'est la démocratie et les droits de tous qui sont menacés par la politique mise en oeuvre à l'égard des étrangers.

RESF demande la libération immédiate de tous ceux qui sont retenus au mépris de leurs droits, l'arrêt des expulsions et la régularisation de tous les sans papiers, en particulier de tous les jeunes qui, arrivés mineurs, se trouvent placés à leur majorité en situation irrégulière par l'injustice et l'arbitraire de la loi.

Il exprime sa solidarité avec le père de Mohamed, réclame son retour sans délai auprès de ses camarades et de sa famille et appelle tous les citoyens à exprimer leur colère en participant à la manifestation de ce vendredi 2 septembre 2005 à 18 heures devant la Préfecture des Pyrénées Orientales.

Communiqué du 2 septembre 2005

■ Karim, Le Puy

Haute Loire : Mobilisation pendant l'été réussie pour Karim !

Pour Karim , jeune marocain menacé d'expulsion cet été , les mobilisations semblent avoir été efficace puisque il a pu faire sa rentrée dans des conditions normales avec des papiers pour un an ... Signalons que pour ce petit département deux mobilisations furent menées d'une centaine de personnes : c'est une première ... qui inquiétait beaucoup la préfecture !

Rassemblement le vendredi 8 juillet sur les marches de la cathédrale à l'appel d'Education sans frontières . Une bonne centaine de personnes sont venues , ce qui est plutôt une réussite pour la petite ville du Puy à cette date . Madame la maire s'était déplacée en personne ! Une déclaration a été lu (mélange de celle de la LDH et de Sud lors de la rencontre au ministère du 30 Juin : Voir la **Déclaration** en conclusion du dossier de presse) . Plus de 1200 signatures ont été récoltés localement .

La préfecture assurait que s'il partait au Maroc demander son visa, il aurait « 80 % » de chances de l'obtenir(d'où viens ce % ?) , que tous les élus , toutes tendances confondues, le soutiennent... Karim et le RESF au Puy considèrent qu'un retour c'était le condamner. Le collectif pense que la préfecture a souhaitée qu'il se rende au Maroc ... pour échouer dans ses démarches , ou se décourager par le temps qu'il faudra pour les faire ,et qu'il finisse par rester de lui -même . C'est une expulsion sans le dire!

La mobilisation s'est poursuivie même pendant les vacances! Le 22 Juillet , étape du Tour de France ...

Contacts et infos auprès d'Eric (Sud) : sudhauteloire@wanadoo.fr

■ A Angers aussi... Angers bouge aussi ! ! !

Mail du 3 septembre: « Bonsoir, nous sommes en lutte depuis quelques semaines à Angers, car nous avons connaissance de situations dramatiques de certains de nos élèves. Nous avons utilisé votre guide pour nous former et constituons un collectif ».

Myriam Bérot

■ **Guy, lycée J. Feyder Epinay sur Seine**

Un jeune lycéen sacrifié sur l'autel des ambitions politiques ?

Guy Effeye va entrer dans son 27^{ème} jour de rétention et tout laisse craindre qu'il soit expulsé avant la fin de sa rétention, prévue le 19 septembre à 11 h 20. Comment le Consulat du Cameroun pourrait-il résister plus longtemps aux pressions dont il fait l'objet : prêtez-la main à notre politique, aussi inhumaine soit-elle, ou nous diminuerons de façon drastique les visas dont bénéficient vos ressortissants.

Rappel des faits :

Ce jeune camerounais de 19 ans est en France depuis bientôt cinq ans et a été régulièrement scolarisé, passant de classe en classe depuis la 3^{ème} jusqu'à la terminale. Il a d'abord été hébergé par un oncle, avant de devoir subvenir lui-même à ses propres besoins pour continuer ses études, comme beaucoup de jeunes issus de milieux défavorisés.

Il a été interpellé à Metz sur le marché où il faisait un job d'été et placé en rétention en vue d'une expulsion : il était en effet sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière pris en avril par le préfet de police de Paris. Le recours fait à l'époque n'avait pas abouti. Les enseignants du lycée Feyder, à Epinay sur Seine, contactés après coup, n'ont pu obtenir de la préfecture de Seine Saint-Denis qu'un sursis de 3 mois, destiné à terminer l'année scolaire, sous la forme d'une autorisation provisoire de séjour valable jusqu'à la fin du mois de juillet.

Une inspection Académique qui ne semble pas pressée de réinscrire un élève, malgré un bon dossier jusqu'à la Terminale. Il faut savoir que l'IA et la préfecture marchent la main dans la main dans le 93 (la préfecture demande un état de la scolarité avant de prendre ses décisions sur les jeunes et l'IA répond sans se faire prier en distribuant bons et mauvais points...).

Une jeune lycéen menacé d'expulsion, alors qu'il n'a plus de liens familiaux dans son pays d'origine, mais une vie de couple et un fils né en France.

Mais la situation de Guy s'était entre temps quelque peu compliquée : cet élève sérieux a rencontré une jeune femme également originaire du Cameroun et a appris en cours d'année scolaire qu'il allait devenir papa. Contraint à travailler davantage, il a été de plus en plus absent et raté son bac en juin. Arguant de cette situation, le Proviseur du lycée J. Feyder a refusé de le réinscrire, contre toute logique puisque de nombreux lycéens, placés dans la même situation, obtiennent le droit de refaire une terminale. Mais sans doute ne sont-ils pas étrangers et condamnés d'avance faute de titre de séjour...

Placé en rétention au Mesnil Amelot depuis le 19 août, Guy a épuisé tous les maigres recours juridiques dont il disposait puisque l'appel sur son maintien en rétention a été rejeté par la Cour d'appel de Paris le 7 septembre.

Un acharnement administratif au nom d'une politique inhumaine :

Guy est venu en France à 14 ans, parce que c'est là qu'il avait les meilleures chances de se former et de construire sa vie. Il y a passé son adolescence, mené des études sérieuses jusqu'au niveau bac, s'est intégré dans la société française.

Non seulement il n'a plus de liens familiaux au Cameroun, mais il a construit une famille. Sa compagne devrait recevoir de droit un titre de séjour puisqu'elle est arrivée en France bien avant 13 ans. Son fils est né en France, pendant qu'il était en rétention, mais il n'a fait que l'apercevoir à quelques reprises.

Tous ces éléments devraient permettre un examen bienveillant de la situation de Guy et la délivrance par le préfet de Seine Saint-Denis d'un titre de séjour d'un an renouvelable au titre de l'article 12 bis 7 de l'ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, qui prévoit la délivrance de ce titre « *à l'étranger dont les liens personnels et familiaux en France sont tels que le refus d'autoriser son séjour porterait à son droit au respect de sa vie privée et familiale une atteinte disproportionnée au regard des motifs du refus* ».

Mais la préfecture de Seine Saint-Denis a refusé tout dialogue sur ce dossier, en dépit de multiples demandes des associations et syndicats réunis dans RESF, appuyés par le Conseil général.

Malgré les soutiens qui se sont manifestés, tant au niveau des élus du département que de la part de la communauté éducative du lycée Feyder, de ses camarades de classe ou de simples citoyens, **faut-il croire que la logique politique, restrictive et répressive, l'emportera à nouveau sur toute considération humaine ? Quelle ambition peut justifier l'expulsion d'un jeune lycéen, arraché à ce qui fait sa vie, sa compagne et son fils ?**

Communiqué RESF du 13.9.05

➔ Dans le Parisien du 23 août / LE TEMOIN DU JOUR : Guy EFFEYE

Ses camarades de terminale STT (sciences et techniques du tertiaire) au lycée Jacques-Feyder d'Epinay-sur-Seine sont déjà rentrés en classe depuis une semaine. Guy Effeye, lui, entamait, hier sa 21^e journée de détention au centre de rétention du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), à deux pas de l'aéroport de Roissy. Interpellé le 17 août lors d'un contrôle de police sur un marché de Metz (Moselle) où il travaillait, le lycéen sans papiers de 19 ans, originaire du Cameroun et installé en France depuis quatre ans, a tenté de faire valoir le fait qu'il était scolarisé et papa d'un bébé de quelques semaines auprès du tribunal de Meaux (Seine-et-Marne) puis de la cour d'appel de Paris.

En vain. Hier matin, à l'autre bout du téléphone de l'une des cabines du centre de rétention, le bruit sourd de portes qui s'ouvrent et se ferment résonne. Guy arrive enfin derrière le combiné. Son quotidien, c'est l'attente. *« Les journées sont très longues ici. Le matin, nous sommes réveillés à 7 heures pour l'appel, afin de voir si personne ne s'est évadé. En dehors du déjeuner et du dîner, il n'y a strictement rien à faire. Tous les jours, des gars sont réveillés au petit matin pour être embarqués dans des charters. La nuit, j'ai peur que cela m'arrive aussi, qu'on m'expulse »* soupire-t-il d'une voix émue. Guy pense à sa copine, elle aussi en situation irrégulière, et qui vient d'avoir un bébé. *« Je travaillais au noir pour subvenir à nos besoins. Depuis mon arrestation, elle est sans ressources »* s'inquiète le jeune papa. Il pense aussi à la rentrée dans son lycée. *« L'année scolaire commence, et moi, je suis ici. Je le vis très, très mal. Pour moi, c'est important de décrocher mon bac. Mon avenir est en France, je rêve de reprendre une vie normale, avec des papiers, chez moi à Bobigny »* confie-t-il. Au lycée Feyder, camarades et professeurs ont recueilli près de 400 signatures afin d'obtenir la libération de Guy. *« Notre dernière chance, c'est que le préfet annule son arrêté de reconduite à la frontière. Nous venons de faire une demande d'audience à la préfecture pour éviter une expulsion dramatique »* conclut Eric Degrémont, employé au lycée et membre du réseau Education sans frontières.

Marjorie Corcier

➔ Dans les Echos du 9 septembre / Sarkozy durcit encore le ton sur l'immigration

S'adressant aux policiers et gendarmes du Service de coopération technique internationale de police, réunis hier à Paris, le ministre de l'Intérieur s'en est pris à la Géorgie, à la Mauritanie, à l'Egypte, au Pakistan et au Cameroun qu'il a qualifiés de pays « non coopératifs » en matière de délivrance de laissez-passer consulaires. Ces documents sont indispensables pour le rapatriement des personnes en situation irrégulière originaires de ces pays. Il leur a donné « trois mois pour modifier leur attitude » et a promis de réduire le nombre de visas délivrés « s'ils persistent dans leur refus ».

■ Frida, «mineure isolée», Beauvais

FRIDA échappe au pire!...

Frida, jeune orpheline congolaise de **14 ans**, parvient à échapper à ses bourreaux qui l'avaient fait venir de Kinshasa un mois plus tôt pour la contraindre à se prostituer. Arrivée à Beauvais le 2 juillet, elle est arrêtée et placée en rétention. Une radiographie osseuse la déclare majeure, tout juste 18 ans.

Grâce aux réseaux de solidarité mis en place depuis plus d'un an, notre Collectif réussit à se faire envoyer de Kinshasa son extrait d'acte de naissance prouvant que Frida est réellement née le 24 août 1990. Le Juge des Libertés et de la Détention met immédiatement fin à la rétention et, le lendemain, le juge administratif annule l'arrêté de reconduite à la frontière. Prise en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Frida peut enfin entrevoir un avenir apaisé et heureux; elle rêve de reprendre ses études.

A nouveau le recours
à une expertise osseuse,
dont le principe est odieux
et dont les spécialistes s'accordent
à contester la fiabilité : aucune
certitude à un an près,
surtout appliquée
à des populations d'origines
très différentes...

Le 05 août, l'ASE présente Frida au Juge pour enfants qui remet tout en cause et demande une contre-expertise osseuse qui se déroulera le 30 août. Sans notre intervention, le Département s'apprêtait à obéir «à la lettre» en la faisant sortir du Foyer de l'Enfance, où elle s'était merveilleusement bien intégrée, dès l'après-midi. Nous ne baisserons pas la garde et sommes d'ores et déjà prêt à réagir vivement en cas de décision négative du juge pour enfants.

En discutant avec l'ASE, qui nous rapportait en même temps les propos du Juge pour enfants, leur motivation commune a été clairement exprimée: il s'agit de ne pas trop «entrouvrir la porte» sinon d'autres mineurs vont rejoindre le département... Toujours cette peur de l'appel d'air, de l'envahissement! De la part de personnes et d'institutions qui devraient pourtant avoir pour seul objectif de protéger une enfant! Et cela «sur le dos» de cette seule jeune fille, en la mettant en danger car dans le même temps les dispositions Sarkosy, censées protéger une femme dénonçant ses proxénètes, n'ont en aucun cas étaient mises en application.

Lors de son arrestation, le Procureur avait déclaré que Frida serait réentendue par la police afin de tenter de dévoiler ce français qui a pu amener en France sept jeunes congolaises de Kinshasa, dont Frida. Dans les faits, personne n'a plus repris contact avec elle!

**Trafiquants d'êtres humains, vous pouvez dormir tranquilles !
Les foudres du pouvoir s'abattent sur les seul(e)s victimes !**

Collectif solidarité Migrants Oise

■ **Frida,
«mineure isolée»,
Beauvais**

Vers l'impunité policière ?...

Faïda, jeune femme congolaise, a subi de **graves violences policières** à Creil, le 31 janvier dernier. Interpellée sans raison, elle a été insultée, tabassée et placée en garde à vue pendant près de 48 heures. Aussi notre Amie a-t-elle déposé plainte avec constitution de partie civile.

Le dossier est si accablant que notre avocate nous avait alertés du danger de voir la Préfecture entreprendre une expulsion du territoire qui mettrait fin à toute procédure.

L'inquiétude était fondée : **FAÏDA a reçu un arrêté de reconduite à la frontière le 9 août 2005!**

Le TA a à nouveau rejeté notre recours. Faïda et ses enfants doivent pouvoir rester en France (Faïda a vécu des choses terribles au Congo Démocratique). De plus, nous ne pouvons laisser les pouvoirs publics «*éteindre*» ainsi une affaire où des violences policières ont été particulièrement graves.

Collectif solidarité Migrants Oise

Dans le collimateur :

3. Mme Makombo et ses enfants et à travers eux, les droits et les libertés de tous

■ Barbe Makombo et ses enfants soumis à l'acharnement administratif et policier

Rachel et Jonathan ne feront pas leur rentrée en septembre 2005 :
ils sont en fuite, nul ne sait où. Leur crime ? Etre les enfants de leurs parents,
de nationalité zaïroise (RDC).

C'est une histoire un peu longue, mais elle vaut d'être connue.

En 2001, la famille Batilunga vit à Kinshasa. Les parents tiennent un café fréquenté, entre autres, par des militaires. Le président Kabila est assassiné par des soldats. La police se déchaîne : arrestations, tortures, disparitions par centaines. La police prétend que le café des Batilunga servait de lieu de réunion aux mutins. Le père est emprisonné, torturé, libéré puis emprisonné et torturé à nouveau. La mère, Barbe Makombo, subit, elle aussi, des violences effroyables. Les guerres civiles et étrangères qui déchirent la RDC (55 millions d'habitants) depuis 1998 ont fait trois millions de morts et obligé trois millions de personnes à fuir leur pays. Le viol y est employé comme arme de guerre, les enfants sont enrôlés comme soldats, l'espérance de vie y est de 50 ans pour les hommes, 45 ans pour les femmes... (Rapport officiel du HCR).

Suite aux persécutions, Monsieur Batilunga disparaît.

Parler de droit d'asile
a-t-il encore un sens en France,
quand à peine 2 dossiers sur 10
sont pris en compte ?

Avec la complicité d'amis, Barbe Makombo réussit à fuir en France avec ses quatre enfants (Rachel, 15 ans, Jonathan, 14 ans, Grace, 12 ans et Naomie, 10 ans). Elle croyait y trouver un refuge et la paix pour ses enfants. Elle dépose une demande d'asile en France. Rejetée (comme 80% des dossiers actuellement), faute de preuves selon la formule rituelle. Comme si milices et les hordes policières et militaires avaient pour règle de délivrer des attestations de persécution aux populations qu'elles harcèlent, torturent, violent et tuent. Et s'assuraient que ceux qui leur échappent s'en sont bien munis !

Convoquée au commissariat de Sens le 9 août, Madame Makombo est interpellée, placée en garde à vue puis en rétention dans un hôtel et, pour finir assignée à résidence au Centre de la Croix-Rouge de Migennes.

Pas de retour en enfer pour les enfants Batilunga et leur mère !

Il n'est pas possible d'arracher des enfants au pays où ils ont vécu presque la moitié de leur vie, dont ils parlent la langue, où ils sont scolarisés et où ils ont toutes leurs attaches!

La police oblige la mère à
l'accompagner au centre aéré
pour y prendre ses enfants.

La chasse aux enfants étrangers

Naomie, et Grâce, scolarisées au groupe scolaire du Jeu de Paume à Sens, se trouvaient pour une semaine en centre aéré lors de l'arrestation de leur mère. Elles y ont été interpellées.

Rachel et Jonathan, élèves du collège Stéphane Mallarmé, se sont enfuis terrorisés à l'idée d'être interpellés et reconduits en RDC. Ces deux aînés n'ayant « *pu être localisés* » selon les termes même de la préfecture de l'Yonne, Madame Makombo et ses deux plus jeunes enfants sont assignés à résidence « *jusqu'au moment où il sera possible d'exécuter la mesure d'éloignement* », autrement dit quand Rachel et Jonathan auront été arrêtés à leur tour.

Ces enfants sont alors condamnés sans jugement, sur de simples décisions administratives démesurées!

Au motif de «recherche dans l'intérêt des enfants», le procureur de la République a déclenché une vaste opération policière.

Le droit des journalistes à protéger leurs sources et leurs informations est gravement remis en cause.

Le délit de solidarité franchit un nouveau pas.

Les 2 enfants les plus jeunes, assignés à résidence à 40 km de leur lieu de vie et de leur école, sont les premières victimes de l'acharnement préfectoral.

Cet acharnement est intolérable!

Ainsi, la machine administrative et policière les recherche. **Elle a perquisitionné le domicile d'une journaliste de France Bleu Auxerre** (coupable d'avoir évoqué l'affaire à la radio) **et les locaux de l'église Evangéliste de Joigny**, visité le domicile de plusieurs personnes soupçonnées de cacher les enfants dans la région et jusqu'à Paris ! Joli métier que font faire les autorités aux forces de police !

Cette affaire est emblématique. Elle est la démonstration éclatante du fait que les persécutions et le déni des droits de l'homme dont sont victimes les étrangers sans papiers sont un chancre qui, de proche en proche, atteint tout le monde : la journaliste, le pasteur, l'enseignant et des dizaines d'anonymes considérés comme des délinquants pour avoir simplement informé, soutenu ou connu un suspect innocent... A qui le tour ?

Naomie et Grace sont **assignées à résidence** à Migennes, à 40 km des établissements où elles sont inscrites (Ecole du Jeu de Paume et collège S. Mallarmé) : des adultes se relaient, le matin et le soir, pour aller les rechercher et les reconduire.

Cette situation ne peut pas durer. Personne ne peut accepter que des adolescents soient traqués, leurs sœurs et leur mère traitées comme des délinquantes.

Le Préfet de l'Yonne, comme tous les préfets, a le pouvoir de régulariser qui il veut.

Il peut, s'il le veut, délivrer un titre de séjour (Vie privée et familiale) à Madame Makombo qui lui permettra de travailler et d'élever ses enfants. Et à Naomie, Grace, Jonathan et Rachel de poursuivre leurs études.

➔ Sur RFI le 25 août 2005 : Une journaliste inquiétée pour son enquête

Une journaliste de Radio France, Bleurette Dupin a diffusé sur l'antenne de France Bleu Auxerre (une radio locale de Radio France) un reportage concernant une famille originaire de République démocratique du Congo en situation irrégulière. Deux enfants de cette famille sont en cavale pour échapper à une reconduite dans leur pays d'origine. Au motif d'être soupçonnée de les héberger, le domicile de la journaliste a été «*visité*» par la police. La journaliste a ensuite été entendue comme témoin dans le cadre de l'enquête de police concernant cette disparition des enfants. Pour autant, il ne lui a jamais été spécifié qu'il s'agissait là d'une enquête de flagrance sur ordre du procureur.

Mercredi 24 août au matin Bleurette Dupin, journaliste à France Bleu, est sur son lieu de travail quand, vers 11 heures, son mari est sommé de répondre à de présumés policiers qui sonnent au domicile du couple. Ces derniers le somment de dire «où se trouvent les enfants Batulanga ? ». Dans un premier temps, le mari de la journaliste répond qu'il n'en sait rien puis, les forces de police lui demandant de laisser libre accès à l'appartement, l'inquiété, surpris et interloqué, demande à son tour une pièce justificative. On lui répond alors que «l'uniforme suffit», et Monsieur Dupin oppose une fin de non recevoir aux policiers, puis contacte sa femme à la rédaction pour lui faire part de cette visite impromptue.

Contactée par RFI, Bleurette Dupin explique : *«Dix minutes après la première visite, sans lettre du procureur, la police revient en menaçant alors mon mari de forcer la porte et de l'arrêter 'pour aide au séjour irrégulier'. Mon mari téléphone au commissariat qui confirme l'intervention, et il me joint à la rédaction pour me tenir au courant de l'évolution de la situation, démunie et interrogatif. Je retourne immédiatement chez moi, accompagnée de mon rédacteur en chef, car j'ai très vite compris, d'après la question des policiers, qu'il pouvait y avoir là un lien avec mon reportage».*

«Rien à signaler. Au revoir. Merci»

C'est alors que, se retrouvant face aux quatre policiers la journaliste finit par les laisser entrer chez elle, d'où ils repartiront vite bredouille : *«Rien à signaler. Au revoir. Merci»*. Mais, non satisfaits d'avoir «visité» le domicile, les services de police convoquent Bleurette Dupin et son mari au commissariat où ils seront auditionnés séparément, la journaliste 5 minutes et son mari trois quart d'heures. Bleurette Dupin découvrira alors, en fin de journée que «la police a en fait trouvé le numéro de portable de mon mari enregistré sur celui de la femme Zaïroise que j'avais contactée pour l'interview. En fait, les forces de l'ordre visitaient toutes les personnes étant en contact avec cette femme, y compris les journalistes».

Ceci étant, Bleurette Dupin estime avoir exercé son travail de journaliste de la manière la plus régulière qui soit. Elle a suivi l'itinéraire d'une famille en France depuis 4 ans, et toujours en «situation irrégulière». Il s'agit d'une mère et de ses quatre enfants (âgés de 10 à 15 ans) qui a épuisé tous les recours possibles de demande d'asile. Le 29 juin dernier, le préfet de l'Yonne prend un arrêté d'expulsion. Le 9 août, la femme est convoquée au commissariat de Sens, placée en garde à vue, et assignée à résidence dans un foyer à Migène. Les deux enfants aînés s'enfuient, sans qu'on sache actuellement où ils se sont réfugiés pour échapper à l'expulsion. Pour mener à bien son enquête, Bleurette Dupin a donc rencontré la mère des enfants lundi dernier, ainsi que le directeur du cabinet du préfet, Alain Castagnier, et contacté le collectif du réseau Education sans frontières (RESF) qui soutient la famille.

Pour l'heure, Bleurette Dupin a contacté les différents syndicats de la profession, et le PDG de Radio France, Jean-Paul Cluzel, a demandé des explications à la chancellerie .

Dominique Raizon

■ Barbe Makombo et ses enfants, jusqu'où ira le préfet de l'Yonne ?

UN CORDON DE POLICE POUR EMPECHER UNE ELEVE DE SIXIEME D'ENTRER DANS SON COLLEGE

L'affaire Makombo a connu hier un nouveau développement : la police a interdit à Barbe Makombo l'entrée du Collège Mallarmé (Sens -89) où sa fille (Grace, 10 ans, classe de sixième) était jusqu'alors scolarisée. Il s'agit d'un épisode supplémentaire dans la persécution systématique dont cette famille est l'objet.

Rappel des faits : Barbe Makombo est arrivée en France avec quatre de ses enfants en 2001 après avoir fui la RDC (cf. page précédente). L'asile lui a été refusé . Après un APRF (Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière) le 29 juin 2005, elle est assignée à résidence à Migennes le 11 août : si ses deux cadettes (Grace 12 ans et Naomie 10 ans) ont été interpellées sur leur lieu de vacances et envoyées à Migennes, ses deux aînés (Rachel 15 ans et Jonathan 14 ans) se sont enfuis pour échapper à l'expulsion, bloquant le processus pour toute la famille. Voilà plus d'un mois qu'ils vivent cachés, sans être scolarisés, terrorisés à l'idée de retourner vers un pays où eux-mêmes et leurs parents ont connu l'enfer et malgré les recherches très actives de la police.

Un collectif de soutien à Barbe Makombo et ses enfants s'est constitué à Sens. Une pétition a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures. Un rassemblement de plus d'une centaine de personnes a accompagné la délégation reçue en Sous-Préfecture de Sens le 7 septembre. Des volontaires ont assuré le transport matin et soir le transport (Migennes-Sens = 40 km) des fillettes vers leurs écoles respectives.

L'inspecteur d'Académie soumis aux ordres du préfet !

Apparemment mécontent de voir la population témoigner sa solidarité à une famille qu'il harcèle, le Préfet de l'Yonne « a donné l'ordre à l'Inspecteur d'Académie » (expression de l'IA lui-même, reprise par son Secrétaire Général) de radier les enfants Makombo des écoles qu'elles fréquentaient à Sens et de les inscrire de force à Migennes. L'IA a reçu Barbe Makombo le 9 septembre pour lui annoncer sa décision. Concernant Naomie, scolarisée dans le primaire, c'était un abus de pouvoir, les textes stipulant : « *La scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme [...] de la scolarité primaire de cet enfant* » (Annexe à l'ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000 J.O. Numéro 143 du 22 juin 2000 Article L. 212-8).

Naomie demeurant dans son école à Sens, la cohérence et l'intérêt des enfants aurait voulu que Grace reste elle aussi dans la classe où elle avait commencé à s'intégrer.

Une institutrice de Sens propose de prendre les enfants en pension chez elle les jours d'école. Un courrier annonçant cette domiciliation a été présenté. Une délégation comprenant outre Barbe et Grace Makombo, l'institutrice hébergeante, le Pasteur de la Paroisse de Barbe, l'instituteur de Naomie et le responsable départemental de la FSU s'est présentée au Collège lundi 12 septembre. Grace a été admise provisoirement dans l'établissement.

Quand la délégation est venue la chercher à midi, l'entrée du collège lui a été interdite, la Principale-Adjointe (le Principal ayant dû s'absenter entre-temps) a demandé et obtenu son évacuation par... la police ! A 14h, l'entrée de Grace était interdite par un fort cordon de police !

Des dérives inquiétantes pour la démocratie

Le RESF appelle toutes les organisations syndicales d'enseignants, les fédérations de parents d'élèves, les organisations attachées aux droits démocratiques les plus élémentaires maintenant menacés à protester auprès des autorités concernées, Rectorat de Dijon, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Intérieur. Et à demander qu'un titre de séjour Vie privée et familiale soit délivré à Barbe Makombo pour qu'elle puisse élever et scolariser normalement ses enfants et que prennent fin les dérives inquiétantes auxquelles a donné lieu cette affaire lamentable.

Communiqué du 13.9.2005

Une solidarité exemplaire dans la population et le corps enseignant.

Le droit à l'éducation comme le droit de vivre en famille sont remis en cause.

Dans le collimateur :

4. Santé, logement, travail, éducation, etc... Les Droits de la personne remis en cause

■ Les sans papiers exclus de l'Aide Médicale d'Etat

Deux décrets viennent de durcir l'accès aux soins des étrangers sans titre de séjour.

L'Aide Médicale de l'Etat (AME) est destinée aux personnes vivant en France, qui sont exclues de la couverture maladie dite universelle et dont les ressources sont inférieures à un plafond de 576 € par mois. L'accès aux soins des étrangers sans titre de séjour dépend de l'AME.

Depuis décembre 2002, le gouvernement n'a cessé de remettre en cause le dispositif d'AME par voie législative : le droit à l'admission immédiate à l'AME même dans les cas où « la situation l'exige » a été supprimé, et il est devenu obligatoire de justifier de 3 mois de présence ininterrompue sur le territoire pour obtenir l'AME.

L'application de ces mesures représentait déjà un frein majeur pour l'accès aux soins avec des conséquences sanitaires lourdes : aggravation des pathologies par retard de prise en charge aboutissant à des hospitalisations en urgence sans possibilité de poursuite de soins, car l'hospitalisation n'ouvre plus droit à l'AME, absence de toute politique de prévention au niveau de cette population déjà fragilisée par ses conditions de vie, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

En 2004, des projets de circulaire et de décrets préparaient un nouveau durcissement des modalités d'accès. Sous la pression de nombreuses associations et syndicats, ces projets ont pu être mis en échec. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) avait elle-même émis un avis défavorable en février 2004, estimant que les projets du gouvernement compromettaient « l'accès aux soins » des personnes concernées et contrevenaient « *aux exigences élémentaires de santé publique et de sécurité sanitaire...* ».

Profitant de l'été, le gouvernement vient de publier deux décrets reprenant presque mot pour mot les dispositions rejetées l'année dernière par la CNAM et les associations. (JO du 29 juillet 2005), supprimant ainsi le principe déclaratif, un principe de base de l'aide sociale depuis plus d'un demi-siècle, principe qui permettait à des personnes en situation de besoin de justifier par déclaration écrite de leur identité ou de leurs ressources et ainsi d'accéder à des droits fondamentaux même s'ils n'ont pas ou n'ont plus avec eux de papiers.

Avec ces décrets au contraire, le demandeur doit justifier, à l'aide de papiers parfois très difficiles à obtenir ou très onéreux, de sa présence ininterrompue depuis 3 mois sur le territoire français, de toutes ses ressources, auxquelles il est prévu d'ajouter les « *avantages en nature* » que représenterait « *un logement occupé à titre gratuit* », ce qui revient à surévaluer les ressources du demandeur. Il est également prévu de faire assumer les prestations, normalement prises en charge par l'AME, par les « *personnes tenues à l'obligation alimentaire à l'égard du demandeur* »...

Ces deux décrets viennent renforcer la politique gouvernementale qui, actuellement, vise particulièrement les étrangers sans titre de

séjour (arrestations, rétentions, expulsions par charters). Le gouvernement fait de ces étrangers, déjà victimes de nombreuses exclusions, des boucs émissaires, en les accusant de fraudes, sans aucune preuve, et en les dissuadant de faire valoir leur droit aux soins.

Seule une prise en charge à 100 % des soins par l'Assurance maladie solidaire et obligatoire pourrait garantir un égal accès aux soins pour tous. Il nous faut nous mobiliser car :

-Le gouvernement a encore sous le coude un décret qui permettrait la mise en application de la loi votée en 2002 mettant fin à la gratuité des soins pour les bénéficiaires de l'AME.

-La réforme de l'Assurance maladie votée il y a un an par le parlement organise une baisse de la couverture par l'Assurance maladie solidaire et obligatoire, ouvre de ce fait la porte aux assurances privées et aggrave les inégalités d'accès aux soins.

Mobilisons-nous pour l'accès aux soins pour tous !

Communiqué unitaire du 5 août 2005, signé par plus de 80 organisations et par le Réseau ESF au 25 août. Contacts : Patrick Mony : mony@gisti.org - tél: 01-43-14-84-88 / Patrick Pelloux : pelloux.patrick@wanadoo.fr

■ **Se soigner reste un combat**

La CMU pour tou-te-s !

En 2005, le sida est considéré par le gouvernement comme « grande cause nationale ». Et pourtant, cet été encore, le gouvernement a rappelé que son objectif était le démantèlement de l'AME, dernière chance d'accès aux soins pour les sans papiers. Cette politique remet en cause l'accès aux soins des malades parmi les plus précaires et va à l'encontre des enjeux de santé publique. L'ouverture de la couverture maladie universelle à tou-te-s est la seule solution satisfaisante ; elle est réclamée par toutes les associations mais aussi par le Conseil économique et social ou par les experts du Rapport Delfraissy. Pour obtenir une CMU réellement universelle et ouverte aux sans papiers, les organisations signataires organisent un rassemblement le jeudi 8 septembre à 13h30 devant le ministère de la Santé.

Une couverture maladie faussement universelle

Il paraît qu'il existe en France un Couverture Maladie Universelle (CMU) et qu'elle garantit l'égalité de traitement prévue par les conventions internationales. Mais ce dispositif n'a d'universel que le nom : plusieurs centaines de milliers de personnes en sont exclues, les sans-papiers.

En cantonnant une partie de la population à un sous-dispositif, l'Aide médicale de l'État (AME), le gouvernement Jospin a empêché une politique de santé publique qui privilégie l'incitation aux démarches de santé préventive, des dispositifs simplifiés et uniques garantissant l'accès aux soins pour tou-te-s. Aujourd'hui, de nombreuses personnes vivant en France sans titre de séjour ignorent leurs droits ou considèrent qu'elles ne peuvent être prises en charge et renoncent à se faire soigner avec les conséquences sanitaires que l'on sait : retard dans le dépistage des maladies graves, mise en danger de la vie des intéressé-e-s, et développement ou même réapparition de pathologies contagieuses et transmissibles (sida, hépatites virales, tuberculose.).

Attaques législatives contre la santé des sans-papiers

Depuis plus de deux ans, la situation ne fait qu'empirer. Deux réformes votées en 2002 et 2003 par l'UMP ont fortement restreint les possibilités d'accès à l'AME. Ces réformes ont introduit une nouvelle condition de résidence de 3 mois (contraire à l'avis du Conseil d'État), ont fait disparaître la possibilité d'admission immédiate (examen prioritaire des demandes et ouverture des droits en urgence quand « la situation l'exige ») et prévoient de faire disparaître la prise en charge à 100 %. Le bilan est lourd : en 2004 le nombre de bénéficiaires a diminué et cette tendance s'est accentuée en 2005 avec 10 000 bénéficiaires de moins entre le premier et le second trimestre (de 158 à 148 000).

Vers la disparition de tout accès aux soins

Alors qu'il a déclaré le sida « grande cause nationale 2005 », le gouvernement n'a cessé de poursuivre le démantèlement de l'AME :

- Le ministre de l'Intérieur, s'est exprimé à de nombreuses reprises contre l'accès aux soins des sans-papiers les plus précaires. Le 1er juillet dernier il a même considéré comme « *inacceptable* » leur prise en charge à 100 %.
- Le Premier ministre et le ministre de la Santé, quant à eux, ont profité de l'été pour faire publier deux décrets qui durcissent davantage les conditions d'accès à l'AME en exigeant notamment des justificatifs que de nombreuses personnes seront dans l'impossibilité de produire. Ces décrets sont identiques à ceux que la CNAM avait désapprouvés en janvier 2004 parce que les « *conditions d'accès particulièrement complexes* » imposées par le gouvernement compromettaient « *l'accès aux soins* » des personnes concernées et contrevenaient « *aux exigences élémentaires de santé publique et de sécurité sanitaire, sans garantir au demeurant aucune efficacité économique* ».

Une seule solution, la CMU pour tou-te-s

L'ouverture de la CMU aux sans-papiers est la seule solution pragmatique. Les associations ne sont pas les seules à le demander : les experts chargés des recommandations sur la prise en charge des personnes infectées par le VIH (rapport Delfraissy) mais aussi le Conseil économique et social ont rappelé cette évidence.

Cette mesure permettrait :

- de garantir un égal accès aux soins de tou-te-s ;
- de développer le recours à la médecine préventive dans l'intérêt des concerné-e-s et de la santé publique
- de faire des économies en dépistant plus rapidement les maladies évolutives, en simplifiant la gestion administrative et en améliorant l'organisation des soins.

2005, année de la grande cause nationale contre le sida, doit être également l'année de l'ouverture de la CMU à tou-te-s les résident-e-s en France.

Communiqué commun du 6 septembre 2005 - Premières signataires :

Act Up-Paris, African Positive Association, Aides, Aides Ile-de-France, Arcat, Association des familles victimes de saturnisme, Bondeko, Cimade, Collectif « Sida, Grande cause nationale 2005 », Comède, Coordination 93 de lutte pour les sans-papiers, Fasti, Gisti, Ikambere, Médecins d'Afrique, Médecins du Monde, Sidaction, Sida Info Service, Solidarité Sida, Uraca, etc...

■ Le droit au logement n'existe pas

Droit au logement, droit à la vie

Une fois encore, des hommes, des femmes, des enfants sont morts dans un drame du mal logement.

Une fois encore, tout en exprimant sa tristesse et sa solidarité avec les familles des victimes, la LDH réclame que les autorités compétentes cessent de fuir leurs responsabilités.

Il y a en France 800 000 SDF, des milliers de demandeurs d'asile à la rue et 3 millions de mal logés. C'est, non pas seulement à Paris, mais dans tout le pays, que s'impose un recensement précis de ces nombreux cas scandaleux et des nombreux immeubles dangereux.

Au-delà de la communication médiatique de tel ministre, la responsabilité de l'État ne s'arrête pas là. Elle est pleinement engagée, lorsque le quota de 20% de logements sociaux dans chaque commune n'est pas atteint, lorsque la loi n'est pas appliquée partout où elle le pourrait, lorsque des gouvernants et des élus refusent de prendre au sérieux le droit au logement, alors que tant de locaux sont vacants à Paris et ailleurs.

Le droit au logement comme droit universel, opposable à toute autorité par tout être humain vivant sur le territoire de la République, ne s'inscrit pas seulement dans la mise en œuvre, par un État qui en a les capacités, des obligations internationales souscrites par la France.

Le respect de ce droit est aujourd'hui le seul moyen de sauver des vies qui, à deux reprises au moins cette année, ont été sacrifiées à l'impuissance politique.

Communiqué LDH - Paris, le 26 août 2005

■ les Droits de l'Enfant sont bafoués

L'école interdite

En réponse au traumatisme résultant des incendies du boulevard Vincent-Auriol et de la rue du Roi-Doré, qui ont tué une quinzaine d'enfants, le ministre de l'intérieur a choisi de procéder à l'expulsion de familles et d'élèves symboliquement jetés à la rue au jour et à l'heure de la rentrée des classes. Après le drame qui révèle des carences de l'État dans la gestion du logement à Paris : la nausée.

Les enfants expulsés, avec leur cartable sur le dos, de rue de la Tombe-Issoire et de rue de la Fraternité (encore un symbole), n'ont pu faire leur rentrée comme leurs camarades. Comme si un traumatisme ne suffisait pas.

La FCPE-Paris, soucieuse du devenir des enfants, a participé à la marche de solidarité du 3 septembre. Elle s'indigne des mesures d'évacuation brutale sans solution de relogement, et s'inquiète de l'éloignement des familles du lieu de scolarisation des enfants.

La FCPE-Paris proteste contre l'attitude provocatrice et désastreuse des autorités de l'État. Elle exprime l'émotion des parents d'élèves et assure les familles sinistrées de son entière solidarité.

La FCPE-Paris rappelle que le droit au logement est un droit de l'enfant, que ses parents soient ou non en situation régulière, que ce droit constitue un préalable indispensable à une scolarité réussie.

L'intégration des enfants issus de l'immigration passe par le respect de l'égalité des

chances et, avant tout, par l'école et les conditions d'accueil que l'école leur réserve.

La FCPE-Paris appelle les pouvoirs publics à réunir les conditions de sécurité et de dignité que requiert la scolarité sereine et réussie de tous enfants vivant sur le territoire national.

COMMUNIQUÉ FCPE Paris - 5.9.05 - : http://www.cpe75.org/cdpe/n_rpresse.htm

→ Sur le site **Centre de Média Indépendant** : Les mineurs isolés sans protection !

Pendant les quatre premiers mois de l'année 2005, 401 décisions de placement en zone d'attente ont concerné des mineurs, dont 259 mineurs isolés. 55% d'entre eux ont été refoûlés. La tendance semble se confirmer pour le mois de juin 2005 : nous avons recensé 19 mineurs isolés placés dans les zones d'attente de Roissy et d'Orly.

Pour l'ANAFE une situation de danger doit être présumée dès lors qu'un mineur isolé se présente à la frontière et les mesures légales de protection doivent être mises en oeuvre.

Par ailleurs tout étranger se déclarant mineur doit être présumé comme tel jusqu'à preuve du contraire et sa minorité ne devrait pouvoir être remise en cause que par une décision de justice.

Communiqué de l'ANAFE (juillet 05) : À voir sur http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=40840

Enfants en rétention : la « lutte contre l'immigration irrégulière » ne souffre plus d'état d'âme

Après vingt deux jours de rétention au centre de Bobigny, Madame D. et ses trois enfants ont été remis en liberté aujourd'hui après une dernière tentative d'éloignement par la préfecture d'Eure et Loir.

La veille, c'est la préfecture du Morbihan qui a envoyé une femme avec son enfant de deux mois au centre de rétention de Bobigny. Ils ont été libérés parce que l'enfant est français !

A cette heure, deux jeunes femmes avec chacune un bébé de trois mois sont au centre de rétention de Bobigny, placés par la préfecture du Loiret. L'une vit en concubinage avec un étranger titulaire d'une carte de résident et attend la célébration de leur mariage, l'autre vient de fuir le foyer conjugal.

Depuis l'instauration d'objectifs chiffrés en matière de reconduites à la frontière, qui rappelons-le, concernent des personnes, nous n'avons jamais rencontré autant de familles, d'enfants, de femmes enceintes ou de personnes malades dans les centres de rétention.

La Cimade redit que la place des enfants n'est pas en rétention administrative.

En effet, les enfants sont protégés contre l'éloignement du territoire : ils ne peuvent faire l'objet de mesures forcées de renvoi.

L'enfermement des personnes qui font l'objet d'une procédure d'éloignement n'est jamais une obligation, mais une simple possibilité.

La présence d'enfants devrait appeler le recours à d'autres alternatives.

La Cimade demande la remise en liberté de toutes les familles actuellement placées en rétention administrative et que des dispositions proscrivent ces pratiques dans le futur.

*Communiqué de la CIMADE (Service oecuménique d'entraide) / Paris, 12.8.05
Contact presse : 01 44 18 72 61*

■ le retour des charters de sinistre mémoire

Non à l'Europe des expulsions ! Non au retour des charters !

La réunion du « G5 », regroupant il y a quelques jours sous la présidence de Nicolas Sarkozy, les ministres de l'Intérieur allemand, britannique, espagnol, français et italien, a débouché sur l'annonce de vols charters communs à différents pays européens pour organiser l'expulsion d'étrangers à grande échelle et à moindres frais. Le retour des « charters » chers à Charles Pasqua se fera donc – « *c'est une question de jours* » selon le ministre italien – au niveau européen.

Cette réunion a été aussi l'occasion de déclarations qui confirment le durcissement de la politique gouvernementale. Monsieur Sarkozy a déclaré que les sans-papiers « *n'ont pas vocation à se maintenir en violation de nos lois, ils seront raccompagnés* », a annoncé une augmentation de 50% du nombre d'expulsions par rapport à l'année dernière. Il a enfin saisi cette occasion pour jeter une nouvelle passerelle xénophobe pré-électorale : « *quand on vit en France [...] on aime la France, si on n'aime pas la France [...] personne ne vous oblige à rester* ». On aura reconnu le slogan lepéniste « *la France, aimez-la ou quittez-la* »...

Pour faire bonne mesure, il a aussi évoqué des « abus » du regroupement familial, ce qui prépare l'opinion à sa remise en cause, et a annoncé une sélection renforcée de l'accès aux études en France : « *nous voulons les meilleurs étudiants du monde et pas ceux dont personne ne veut* ». Comme avec la politique des quotas, la France entend donc « faire son marché » dans les pays du sud. Reste à savoir si les épreuves de sélection seront organisées par la police de l'air et des frontières ou si Monsieur Sarkozy aura l'extrême bonté de laisser les universités faire leur métier sans lui rendre de comptes...

Ainsi, pendant que le ministère de l'Intérieur fait miroiter quelques espoirs de retouches marginales à une situation dont il reconnaît le caractère « injuste » et misérable, le ministre fixe clairement la véritable perspective du gouvernement Villepin : l'expulsion de tous les sans-papiers et le renforcement de la logique de forteresse, de surcroît européanisée.

Ce double langage ne fera pas illusion à ceux qui se rappellent l'annonce d'une prétendue suppression de la « double peine » il y a trois ans et qui constatent ce qu'il en est aujourd'hui : quels que soient les talents du bateleur, les vieilles ficelles finissent par s'user.

On nous annonce pour septembre une circulaire qui se bornerait à prendre en compte quelques cas particulièrement scandaleux. Nous réaffirmons que seule la régularisation globale peut mettre fin à une situation humainement insupportable et ingérable. Dès lors, aucune de nos organisations ne saurait participer de près ou de loin, à l'élaboration d'instructions nouvelles qui relèvent de la responsabilité du seul gouvernement. Nous jugerons l'arbre à ses fruits, et la circulaire à son application. (...)

Communiqué commun du 20 juillet

■ le retour des charters de sinistre mémoire

Un renvoi imminent d'exilés Afghans vers Kaboul ?

Un charter à destination de Kaboul doit décoller très prochainement pour « reconduire » plusieurs dizaines d'Afghans, déboutés de l'asile et/ou en situation irrégulière, qui étaient venus chercher refuge en Grande-Bretagne et en France. Divers signes (rafles, arrestations sélectives, concentration d'Afghans dans les centres de rétention en France, demandes de laissez-passer au consulat afghan) indiquent que l'expulsion devrait avoir lieu en tout début de semaine, peut-être dès lundi.

Les ministres de l'intérieur du G5 (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni) l'avaient annoncé lors de leur réunion des 4 et 5 juillet 2005 à Evian : ils allaient mutualiser leurs forces et organiser des vols charters communs pour expulser des étrangers à grande échelle.

De tels traitements collectifs sont en soi des violations flagrantes des conventions internationales signées par les Etats d'Europe, et ne peuvent s'effectuer qu'au mépris de la dignité des personnes.

Le choix de l'Afghanistan comme première destination de ces expulsions est particulièrement choquant. L'Afghanistan est actuellement tout sauf un pays sûr : la situation n'y a jamais été aussi explosive que ces derniers mois. Les assassinats, enlèvements, attentats se succèdent dans tout le pays [1], à l'approche des élections législatives du 18 septembre prochain. L'ONG Human Rights Watch a publié un rapport le 7 juillet condamnant l'impunité dont jouissent d'anciens seigneurs de la guerre pour les exactions qu'ils commettent alors qu'ils sont aujourd'hui officiellement employés par le président Karzaï. Même à Kaboul, la capitale prétendument sécurisée - où sévit par ailleurs une épidémie de choléra (plus de 2 000 cas recensés le 14 juin) - une école de filles a été attaquée par des taliban le 22 juin, en plein jour.

Les renvois par charters sont présentés par les gouvernements européens comme d'efficaces et nécessaires signaux de dissuasion à l'adresse des personnes tentées par l'émigration. De fait, ils véhiculent principalement un message d'humiliation et d'indifférence hautaine des pays occidentaux à l'égard des populations des pays pauvres ou en état de conflit.

Nous demandons instamment aux autorités françaises et britanniques de renoncer à tout projet d'expulsion vers l'Afghanistan, et aux autorités de l'Union européenne de renoncer à l'avenir à la politique inutile et démagogique de renvois collectifs, aux niveaux national et européen.

Le 24 juillet 2005

[1] Ces dernières semaines, ont ainsi été plus particulièrement évoquées les provinces de Kandahar, de Paktika, de l'Uruzgan, de Khôst, du Badakhshan, de Kounar, d'Helmand, et la région de Kunduz. Sans parler de la province de Takhar, où la population s'est révoltée contre les autorités locales, corrompues ou incapables.

Premiers signataires : Réseau européen / AEDH (Association européenne pour la défense des droits de l'homme) **Allemagne** / Flüchtlingsrat des Landes Brandenburg, Hamburger Arbeitskreis Asyl e.V., Pro Asyl **Belgique** / December 18 **Espagne** / Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA), Comisión Española de Ayuda al Refugiado (CEAR) **France** / AC ! (Agir ensemble contre le Chômage !), Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH), Alternative libertaire, Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), ARDHIS (Association pour le Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et transsexuelles à l'Immigration et au Séjour), Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF), Association des Tunisiens en France (ATF), ATTAC, Cimade, Collectif de soutien des exilés, Coordination iséroise de soutien aux sans papiers, C'Sur (Collectif de soutien d'urgence aux réfugiés – Calais), Coordination Nationale des Sans Papiers (CNSP), CGT (Confédération générale du travail), Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Groupe accueil et solidarité (GAS), Gisti (Groupe d'information et de

soutien des immigrés), IACD (Initiatives et Actions Citoyennes pour la Démocratie et le Développement), LCR (Ligue communiste révolutionnaire), Ligue des Droits de l'homme (LDH), Mouvement Ecologiste indépendant 62, Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), Parti communiste français (PCF), PMC (Plate-forme Migrants et Citoyenneté européenne), Solidarité Irak, Sud Culture, Fédération Sud Éducation, fédération des syndicats Sud-rail (SUD-rail), Syndicat de la magistrature (SM), les Verts **Grande-Bretagne** / Bail Circle, Catholic Bishops Conference (CBC), Churches' Commission for Racial Justice (CCRJ), Community Legal Centre (CLC), Islington Law Centre, Joint Council for the Welfare of Immigrants (JCWI), Migrants Resource Centre, National Coalition of Anti-Deportation Campaigns (NCADC), Statewatch.

■ le retour des rafles dans la rue

Non aux arrestations et aux expulsions de sans papiers !

A la suite d'une opération de contrôle d'identité sur réquisition du parquet, de nombreux sans-papiers (au moins 27) ont été arrêtés le lundi 25 juillet, dans l'après-midi, place Stalingrad à Paris, alors même que certains d'entre eux se rendaient à une manifestation devant l'hôtel Matignon contre les charters européens de sans-papiers expulsés. Après avoir été détenus au commissariat de la Goutte d'Or, ils sont actuellement au centre de rétention de Vincennes, en cours de procédure d'expulsion.

Organisations et collectifs signataires, nous nous insurgeons contre cette opération de police de grande ampleur, qui intervient le jour même où un conseiller du ministre de l'Intérieur nous a reçus et a pris «bonne note» de notre demande d'un moratoire immédiat sur les expulsions et les reconduites à la frontière. Une nouvelle fois, nous sommes indignés par le double langage du ministre de l'Intérieur et nous ne pouvons que constater le fossé entre les déclarations de ses conseillers et de son directeur de cabinet, et la politique qu'il conduit réellement.

L'intensification de la répression vise sans doute à intimider les militants des collectifs de sans-papiers et à décourager le mouvement de soutien unitaire.

Nous ne baisserons pas les bras! Nous invitons les sans-papiers, les organisations de soutien et les citoyens à se mobiliser pour réclamer la libération immédiate des personnes arrêtées, nous appelons à UN RASSEMBLEMENT DE PROTESTATION VENDREDI 29 JUILLET 2005, à 18 heures, PLACE STALINGRAD, PARIS 19ème (côté rue de Flandre) sur les lieux mêmes des interpellations de lundi.

Non aux charters ! Non à l'Europe des expulsions !

Nous rappelons nos revendications :

- moratoire immédiat sur les expulsions et les reconduites à la frontière.
- régularisation globale de tous les sans-papiers.

COMMUNIQUÉ COMMUN - Paris, le 27 juillet 2005

Dans le collimateur :

5. L'aide au «séjour irrégulier» : Faire de la solidarité un délit

■ Une militante Resf interpellée : Nicole Mussle (Mrap Moselle)

UN MOYEN POUR LIMITER LES REVENDICATIONS MILITANTES

Le réseau Education sans frontières a appris avec stupeur et la plus vive indignation l'interpellation et la mise en garde à vue à la gendarmerie de Sarralbe (Moselle) de Nicole Mussle, militante du MRAP et fortement engagée dans le réseau ESF 57.

Nicole était intervenue auprès de la gendarmerie après l'interpellation de Mme Joséphine MATONDO demandeuse d'asile congolaise que les gendarmes sont venus arrêter à l'Hôtel Santa Maria de Willerwald où elle était hébergée avec ses deux enfants, Gladys 15 ans et Samuel 7 ans. Les deux enfants ont été « oubliés » lors de cette interpellation. Des personnes ont pris en charge ces enfants pour les sécuriser et ne pas les laisser livrés à eux-mêmes. La gendarmerie a contacté Nicole sur son portable le lendemain matin, 27 juillet, pour lui demander de ramener les enfants. Nicole a répondu qu'elle n'avait pas les enfants et s'est rendue ensuite à la gendarmerie pour obtenir les documents nécessaires pour faire un recours à l'APRF de Mme MATONDO. Elle a été à ce moment mise en garde à vue pour séquestration d'enfants, sans preuve et sans plainte. Elle a été libérée le matin du 28 juillet, pour raisons médicales.

La mise en garde à vue de Nicole est une attaque contre l'ensemble des militants et des associations que nous ne pouvons tolérer, qu'aucune organisation ne doit accepter. Sa garde à vue est une première et non des moindres. Pour la première fois en Moselle et à notre connaissance en France, le fameux délit de solidarité est mis en oeuvre contre une militante.

Les pouvoirs publics, pressés d'assurer les expulsions massives annoncées à grand renfort de coups médiatiques et de remplir les charters européens du G5, multiplient les rafles et font le plein des centres de rétention. Pour mieux avoir les coudées franches, ils s'attaquent aujourd'hui directement à ceux qui défendent les sans-droits, criminalisent leur action et incarcèrent ces militants.

Lorsque le Ministère de l'Intérieur propose aux différentes associations d'aide aux sans papiers de discuter, envisage-t-il en même temps de mettre en garde à vue les représentants des associations qu'il reçoit ? C'est oublier que la solidarité n'est pas un mot creux qui se vide de sens à la première tentative d'intimidation. Des villages entiers, Nouvoitou (Ile et Vilaine), Chaumont (Aisne), des quartiers de ville, des familles se sont mobilisés massivement et courageusement quand ils ont découvert qu'un jeune, une famille, qui n'avait rien de différent d'eux-mêmes, en dehors d'être sans papiers, se trouvait menacé d'expulsion. Après s'en être pris aux militants, les pouvoirs publics envisagent-ils d'interpeller des villages entiers, des quartiers, tous les gens ordinaires qui défendent des valeurs de solidarité et qui ont su opposer leur volonté à l'application de lois injustes ?

RESF, avec tous les enseignants, parents d'élèves, militants syndicalistes, associatifs et politiques ou simples citoyens qui soutiennent son action, condamne fermement cet acte scandaleux et lâche. Il exprime son entière solidarité avec Nicole Mussle et avec l'ensemble des militants et dénonce le double langage des pouvoirs publics.

Nous dénonçons ces pratiques inadmissibles, exigeons l'arrêt de toutes poursuites

Communiqué RESF

■ La résistance quotidienne des collectifs locaux...

Beauvais : Les mois d'été n'auront connu aucun répit, mais notre Collectif aura réussi à faire face!

- Les menaces d'expulsion des foyers n'ont jamais cessé. Faute de pouvoir expulser du territoire nos Amis déboutés du droit d'asile, le Préfet, arguant d'une bonne utilisation des fonds publics, a demandé aux directeurs des structures d'hébergement (AFTAM; Sonacotra, CADA...) de les jeter «*sur le trottoir*». Depuis, à force d'interventions, de communiqués de presse... nous avons réussi à éviter le pire et chacun a pu, pour le moment, conserver un toit ! De même, nous avons pu obtenir l'hébergement des quelques nouveaux arrivants.

• Autres exemples de nos activités quotidiennes tant l'acharnement s'insinue dans tous les domaines de la vie des Sans-Papiers:

- la presse a beaucoup parlé ces 2 derniers jours du versement de l'allocation de rentrée scolaire (263, 28 euros), sans dire à aucun moment que les enfants de Sans-Papiers seraient à nouveau les exclus de cette mesure. Nous avons saisi le Conseil Général pour qu'il accorde à ces familles, dans le cadre de l'ASE, une mesure d'aide pour la rentrée des classes.

- nous avons aidé avec succès une Amie qui ne pouvait accéder à ses petites économies, vitales pour elle et sa petite fille, que La Poste ne voulait pas lui verser puisqu'elle est sans-papier !

- nous sommes intervenus pour qu'une petite fille de 2 ans recluse dans sa chambre d'hôtel depuis sa naissance puisse être inscrite à l'Ecole maternelle. Cet hôtel se trouvant en centre ville, on appliquait à cette famille la norme réservée aux familles plus aisées, soit une inscription à partir de 3 ans, la pré-scolarisation à partir de 2 ans étant réservée aux quartiers situés en ZEP.

- chaque mardi soir, sans aucune interruption depuis 16 mois, nous nous réunissons, réfugiés et leurs soutiens, pour construire une solidarité concrète dans tous les domaines, nous tenir informés et envisager collectivement les actions à venir. Etc, etc...

• Dans l'Oise, Sarkozy a au moins perdu une première bataille: la résistance a su s'inscrire dans la durée et ne faiblit pas!

Quelques nouvelles de Lyon

Nous avons passé l'été sans coup dur sur l'agglomération, pas de mise en rétention d'enfants ou de jeunes du Rhône, et pas dans les enfants que nous connaissons. Ce qui ne veut pas dire que la préfecture du Rhône n'expulse pas, mais elle s'en prend à des isolés.

Avant les vacances scolaires, nous sommes passés de quelques cas connus, une dizaine début juin, à plus d'une soixantaine début juillet et à environ 80 aujourd'hui, 11 septembre. Une bonne dizaine de collectifs se sont mis en place et ont commencé à manifester entre le 1er juin et le 14 juillet. La préfecture et la presse ont eu l'impression d'une multiplication quasi miraculeuse.

La grosse mobilisation du début de l'été a été celle du logement. Début juillet, nous avons tenu une conférence de presse dans les locaux exigus du SNES, pour dénoncer le refus de la préfecture et du conseil général du Rhône de loger des familles y compris avec des nourrissons de quelques jours. Bien avant l'heure prévue, des familles entières avec les enfants attendaient la venue des journalistes dans la rue. Tout le monde s'est tassé, dans la salle et dans les couloirs, nous avons présenté la situation et une fillette de 8 ans, que nous ne connaissions pas, a pris la parole pour expliquer qu'elle dormait dans la rue depuis un mois avec ses parents et son petit frère. Des familles à la rue se sont adressées à nous et nous avons réussi à les reloger, d'une part en faisant pression sur la préfecture et la DASS et d'autre part grâce à la solidarité de familles lyonnaises qui se sont fait connaître pour héberger, au moins le temps de l'été, des familles. Quelques bonnes nouvelles arrivent avec la rentrée : un jeune majeur va avoir un titre étudiant, les familles tchétchènes de l'Ain sont régularisées, une trentaine de personnes au total ! Une mère devrait elle aussi avoir un titre de séjour, une famille va pouvoir faire un regroupement familial.

En bilan de notre activité, nous pouvons compter 5 jeunes majeurs avec un titre étudiant, 4 familles avec des titres de séjour d'un an, un regroupement familial. Bien sûr, ce n'est pas fini, mais c'est un premier pas encourageant.

Et malgré tout, une solidarité active et la lutte pied à pied contre une législation et des pratiques inhumaines...

Déclaration du Collectif local RESF devant la Cathédrale du PUY (Haute-Loire)

Des milliers de jeunes , enfants , adolescents sont sous la menace en France d'une expulsion. La Haute- Loire n'y échappe pas . Les pouvoirs successifs maltraitent ces jeunes les assimilant à des délinquants ! Arrêtés dans leurs écoles comme à Metz où deux jeunes de trois et six ans ont été arrêté et conduits en centre de rétention, utilisés comme moyen de pression pour retrouver les familles, tous les moyens sont bons pour la chasse aux sans-papiers . Et à 18 ans, comme Karim au Puy, c'est le risque de l'expulsion. Beaucoup de ces jeunes ont eu des histoires difficiles, un passé tragique : c'est les mettre en situation de danger politique et économique que des les renvoyer dans leur pays d'origine.

Nombreux se retrouvent dans les centres de rétention, horreur de la République. Le rapport de la Cimade parle de centres pleins à craquer, le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales souligne que la rétention s'apparente de plus en plus à de la détention.

Dans les écoles, les enseignants sont particulièrement sensibles et attentifs à la situation de ces jeunes menacés d'expulsion parce que témoins aux premières loges pour constater les dégâts sur les élèves sans-papiers: ils grandissent très tôt avec un sentiment d'exclusion, de peur diffuse et permanente, de défiance, qui n'est pas sans conséquences sur leur santé, leur éducation, leur socialisation et, d'une façon générale, sur leur construction.

Enseignants... Transmission des savoirs , des valeurs... Que dire à ces élèves de Moselle qui voient deux de leurs camarades arrêtés en classe et emmenés par la police pour piéger les parents ? Que dire à Karim confronté à la froideur de la République ? Ils vont croire à la justice, à l'égalité, à la liberté, à la fraternité ? Cette politique à des effets ravageurs sur les sans –papiers mais aussi les autres élèves : quelles images vont-ils donner de leur République ?

Aujourd'hui c'est de notre responsabilité d'enseignants, de syndicalistes, parce que nous défendons les libertés et les droits pour tous de dénoncer cette politique scandaleuse et l'utilisation de l'Education Nationale pour les exclure ou les enfermer. Nous sommes des éducateurs, pas des délateurs ou des supplétifs de la police !

Nous nous inscrivons aussi contre politique voulue par le gouvernement et le Medef qui veut faire admettre aux français la nécessité de recourir à une politique des quotas . On ne peut que dénoncer de ce processus qui va d'une part faire « le bon immigré » , et le « mauvais » et qui vise surtout à précariser et à flexibiliser encore plus une main d'œuvre docile, taillable et corvéable à merci en fonction de nos besoins ! Cette politique qui s'inscrit dans la ligne des pillages du Sud par le Nord : « nous voulons les meilleurs étudiants du monde dans nos pays et pas ceux dont personne ne veut » (Sarkozy). Nous dénonçons cette politique ultra- sécuritaire issue d'un discours extrémiste que nous connaissons : « Quand on vit en France, on respecte les lois de la France et on aime la France , si on n'aime pas la France et on ne respecte pas ses lois , personne ne vous oblige à rester »(Sarkozy) et « La France aimez là ou quittez là » ! (Le Pen)

Pour en revenir à nos élèves, l'été, parce que la mobilisation est plus difficile le risque augmente . Nous devons nous organiser pour nous mobiliser rapidement en cas de besoin , chacun doit entourer , protéger ces jeunes contre des mesures indignes. Alors oui, au risque du devoir de désobéissance, au risque de devenir des délinquants de la solidarité, et en référence aux texte nationaux et internationaux ratifiés par la France (déclaration universelle des droits de l'Homme, Convention de Genève, Convention européenne des droits de l'Homme,...) , nous ne laisserons pas faire, nous continuerons d'agir pour la protection de ces jeunes et de leur régularisation ainsi que leur famille.

Quand nous disons pas d'expulsions pendant l'été , cela signifie ni pendant, ni après , mais **REGULARISATION !**